REVUE DE PRESSE

Assemblée Générale 2018

UGPVB
Union des Groupements de Producteurs de Viande de Bretagne

REVUE DE PRESSE PAR THEMES

Assemblée Générale UGPVB 2017

- UGPVB. « Fiers de notre métier », ***Le Télégramme***, 02/12/2017
- Anti-viande et médias : un débat à Morlaix***, Ouest France***, 02/12/2017
- Le décryptage d'une machine de guerre, ***Paysan Breton***, 08/12/2017
- L'UGPVB veut comprendre le fonctionnement des associations anti-viande, ***Terragricoles***, 08/12/2017
- États généraux de l'alimentation : vers une contractualisation inversée, ***Viande Magazine***, Décembre 2017
- Les stratégies de communication bien rodées des militants antiviandes, ***Réussir Bovin***, Janvier 2018
- Comment communiquent les antiviandes, ***Réussir Avi,*** Janvier/Février 2018
- La stratégie bien huilée de L214, ***Porcmag***, Février 2018
- Les antiviandes, une histoire de communication, ***Réussir Porc***, Février/Mars 2018

Economie – Conjoncture – Politique

- Les éleveurs s'adaptent aux attentes sociétales, ***Ouest-France***, 28/11/2017
- Désengagement de l'Etat auprès des éleveurs bretons : l'UGPVB dénonce un hold up, ***Paysan Breton***, 23/02/2018
- La Bretagne s'inquiète d'une baisse des crédits nationaux pour le PCAE, ***La France Agricole***, 26/02/2018
- La rémunération des productions sous signe de qualité doit-elle se déconnecter du MPB ? ***Réussir Porc***, Février/Mars 2018
- Bretagne. Les OPA alertent sur le sabrage des crédits du Plan de compétitivité, ***La France Agricole***, 02/03/2018
- FRAUDE À LA TVA. L'Allemagne épinglée par l'UE, ***La France Agricole***, 09/03/2018
- TVA détournée : l'Allemagne épinglée, ***Ouest-France***, 09/03/2018
- Bruxelles met en demeure l'Allemagne de modifier sa TVA spécifique aux agriculteurs, ***Paysan Breton***, 09/03/2018
- L'UE ouvre une procédure d'infraction contre le forfait TVA en Allemagne, ***Les Marchés***, 09/03/2018
- Porc. Une première victoire pour la France, ***Le Télégramme,*** 16/03/2018
- L'interview. « Pour une montée en gamme collective », ***Terragricoles,*** 23/03/2018
- Forfait TVA. L'Allemagne mise en demeure, ***Porcmag***, Avril 2018
- La TVA forfaitaire Allemande dans le collimateur de Bruxelles, ***Réussir Porc***, Avril 2018
- Risque de baisse des budgets PCAEA***, Réussir Porc***, Avril 2018
- Le marché du porc, si utile et si fragile, ***Paysan Breton***, 14/05/2018
- Porc. Le paysage breton se redessine, ***Le Télégramme***, 15/06/2018
- Crise du porc. Et si les groupements jouaient collectif, ***Le Télégramme***, 31/08/2018
- Vers une action collective des groupements, ***Terragricoles***, 07/09/2018
- Au Space, Stéphane Travert peine à rassurer les éleveurs, ***Terre-net***, 11/09/2018
- Les producteurs de porcs veulent l'union sacrée***, Ouest France***, 14/09/2018
- Le marché veut se refaire***, Paysan Breton***, 24/09/2018
- Nouveau jeudi sous tension au MPB, ***Terragricoles***, 28/09/2018
- Relancer la dynamique en fédérant les groupements, ***Réussir Porc***, Septembre 2018
- PORC. Tensions au Marché du porc breton (MPB), **La France Agricole**, 04/10/2018
- Vignette poids lourds. « Pour nous, c'est niet ! », ***Le Télégramme***, 08/10/2018
- Une AOP pour renforcer l'action collective, ***Réussir Porc***, Octobre 2018
- L'AOP est devenue indispensable, ***Porcmag***, Novembre 2018

Section œufs

- Un cheptel pondeuse en hausse dans le Grand Ouest, ***Réussir Aviculture***, 02/05/2018
- Œufs. La Bretagne va devoir déménager ses poules, ***Le Télégramme***, 26/04/2018

Environnement-juridique

- Un poulailler construit sans permis, ***La France Agricole***, 13/04/2018

Sanitaire – Qualité

- Porcs : la Bretagne se verrouille contre la DEP, ***Ouest France***, 21/11/2017
- L'avancée de la diarrhée épidémique fait réagir la filière, ***Paysan Breton***, 24/11/2017
- Importation de porcelets : de nouvelles normes***, Terragricoles***, 24/11/2017
- Le CRP Bretagne inclut la DEP dans son dispositif de pénalités, ***Réussir Porc***, Décembre 2017
- Renforcement du cahier des charges du CRP***, La Semaine Vétérinaire***, 01/12/2017
- Porc : pénalités étendues à la DEP, ***La France Agricole***, 08/12/2017
- La rémunération des productions sous signe de qualité doit-elle se déconnecter du MPB ?, ***Réussir Porc***, Février/Mars 2018
- Biosécurité, deux arrêtés avant la fin de l'année, ***Paysan Breton,*** 18/06/2018
- Les bons d'enlèvement passent à l'ère numérique, ***Porcmag***, Juin 2018
- L'application Pig Connect simplifie les enlèvements, ***Réussir Porc***, Juin 2018
- Branle-bas de combat face à la peste porcine africaine, ***Wikiagri.fr***, 06/10/2018
- Peste porcine : l'ASR demande la reconnaissance, ***La France Agricole***, 26/10/2018

Communication

- Les agriculteurs mouillent le maillot au stade, ***Ouest France,*** 15/04/2018
- « De l'ART ou du cochon ». Quatre créations exposées, ***Le Télégramme***, 16/04/2018
- De l'art ou du cochon. Sainte-Thérèse en lice, ***Le Télégramme***, 16/04/2018
- École. De l'art ou du cochon un concours original, ***Le Télégramme***, 17/04/2018
- Louvigné-de-Bais. De l'art ou du cochon à l'école Charles-Perrault, ***Ouest France***, 24/04/2018
- Pig Movie Challenge. Un film contre les préjugés, ***Porcmag,*** Avril 2018
- Un challenge vidéo pour montrer les réalités de l'élevage porcin, ***pleinchamp.com,*** 18/05/2018
- Pig Movie Challenge 2018, ***Réussir Porc***, Mai 2018
- Faut-il d'avantage ouvrir nos élevages au grand public ? ***Réussir Porc,*** Juillet/Août 2018
- Contrer les idées reçues, vidéos positives sur l'élevage, ***La France Agricole***, 28/09/2018
- L'image, ***Réussir Porc***, Septembre 2018
- Initiative en Bretagne : Afterwork autour du cochon, ***La France Agricole***, 26/10/2018
- L'image, ***Réussir Porc***, Octobre 2018
- En bref. « L'élevage de porcs, parlons-en ! », ***Paysan Breton***, 16/11/2018
- Les éleveurs communiquent sur les réseaux sociaux, ***Réussir Porc***, Novembre 2018

Assemblée Générale UGPVB 2017

UGPVB. « Fiers de notre métier », *Le Télégramme*, 02/12/2017

UGPVB. « Fiers de notre métier »

« Les éleveurs sont les premiers acteurs de la communication sur leur métier », a insisté hier, à Morlaix, Michel Bloch à l'occasion de l'assemblée générale de l'Union des groupements de producteurs de viande en Bretagne (UGPVB). Ce rendez-vous annuel des filières porc, bœuf et viande bovine était largement consacré au décryptage des actions des mouvements anti-viande comme L214, connu pour ses vidéos chocs.

« N'ayez pas peur, osez montrer ce que vous faites, comment vous progressez, prenez la parole, que ce soit sur les réseaux sociaux ou lors de portes ouvertes. Pensez aussi aux jeunes à qui nous devons donner envie de venir à nos métiers », a poursuivi Michel Bloch.

Tout en appelant le monde de l'élevage à créer du lien avec la nouvelle génération de citoyens qui ont une nouvelle vision du monde, Michel Bloch a insisté aussi sur le fait que la communication ne sera pas la réponse à tout. « La communication doit avant tout se baser sur des élevages irréprochables pour pouvoir continuer à être fiers de notre métier, pour que nos enfants n'aient pas peur de dire qu'ils sont filles ou fils d'agriculteurs, il en va de notre responsabilité individuelle ».

Anti-viande et médias : un débat à Morlaix, *Ouest France* 02/12/2017

Anti-viande et médias : un débat à Morlaix

« Anti-viande et médias, des intérêts communs ? » C'était le thème de la table ronde organisée, vendredi, à la CCI de Morlaix par l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne, à l'issue de leur assemblée générale.

Il s'agissait d'ouvrir le débat sur le droit à l'information suite aux vidéos chocs sur les pratiques existantes dans certains abattoirs et élevages. **« Des méthodes qui sont malhonnêtes »,** selon Malo Bouessel du Bourg, directeur de Produit en Bretagne.

François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef de *Ouest-France,* a précisé : **« Si le sujet traverse la société, on doit en parler, après avoir bien sûr recoupé toutes les informations. »**

Il rappelle cependant que tout le monde a voix au chapitre. **« Cela fait 73 ans que le journal *Ouest-France* débat avec les agriculteurs. »** Et d'inviter ces derniers à **« prendre davantage la parole ».**

Le décryptage d'une machine de guerre

Hervé Le Prince, de la société NewSens, est venu donner son point de vue sur les actions menées par les associations anti-viande, lors de l'assemblée générale de l'UGPVB.

VIANDE

« Au matin du 27 juin, ce fut un choc. On a peur, on pense à sa famille ». Ce témoignage de Jean-Hervé Bescond, producteur de porcs à Beuzec-Cap-Sizun (29) et venu témoigner à l'assemblée générale de l'UGPVB (Union des groupements de producteurs de viandes de Bretagne), fait froid dans le dos. Son élevage apparaît dans une vidéo postée sur Internet, par une association demandant l'arrêt des élevages. *« On ne reconnaît pas son élevage. Je savais alors que les services administratifs allaient arriver, mais je n'avais rien à craindre, car j'ai été précurseur dans la mise aux normes bien-être des truies. Cinq mois plus tard, j'ai pris du recul, mais je travaille comme avant. On aura beau faire le maximum, nos élevages ne répondront pas à leurs attentes »*.

Même expérience douloureuse pour Benoit Geslin, producteur d'œuf basé en Vendée (85). *« J'ai été prévenu la veille au soir, j'ai rapidement compris ce qui allait se passer. Quand la vidéo a été mise en ligne le lendemain, j'ai essayé d'anticiper, mais je savais qu'il y aurait des dégâts »*.

Des prises de vues de source inconnue

À son arrivée au siège de l'entreprise qui compte plus d'une centaine de salariés, une dizaine de journalistes, les forces de l'ordre. *« On ne sait pas comment cela a été filmé »*. Six mois plus tard, et à cause de cette source inconnue de la vidéo, des suspicions entre collègues naissent çà et là. *« Nous avons depuis changé nos accès aux bâtiments, mais il est difficile d'être inviolable »*.

Une vidéo choquante, c'est de l'audience

Invité à partager son expérience dans la communication, Hervé Le Prince se demande comment ces associations *« arrivent en 10 ans à remettre en cause un système alimentaire vieux de 300 000 ans »*. Pour lui, le mode opératoire est bien huilé, en passant par des étapes bien précises. *« Toute ONG militante dénonce, médiatise, communique pour faire monter l'indignation, puis passe à la caisse avec les dons des adhérents. Cet argent sert à se développer, pour au final légiférer »*. Et la méthode fonctionne. *« La vidéo de l'abattoir de Pézenas (34) a des milliers de vues, les réseaux sociaux explosent. L'ONG va à la rencontre du consommateur : le "street marketing", pour récolter des dons et des adhérents, se met ensuite en place »*. La démarche de ces associations joue aussi de l'ambiguïté, car pour *« les caméras cachées ou les enquêtes d'investigation, on ne sait pas s'il s'agit d'organes de presse, de sociétés de production, de médias ou d'ONG »*, explique Hervé Le Prince.

Hervé Le Prince, société de communication NewSens.

Un best seller en perte de vitesse

En tapant le mot *« végan »* sur un moteur de recherche, une association de défense des animaux arrive dans les 1res suggestions. *« Ils ont réussi le hold-up. Le véganisme est la face acceptable de la radicalité. Pour l'opinion publique, l'organisme milite pour limiter la souffrance animale, alors que la finalité est autre »*, à savoir l'arrêt de la consommation de viande. Toutefois, les vidéos publiées semblent être *« un best-seller en perte de vitesse. Qui dit baisse d'audience, dit diminution des dons. Je pense qu'ils vont essayer de descendre dans la rue, avec des recruteurs, pour aller capter les passants »*.

Fanch Paranthoën

OÙ S'ARRÊTERA LA CHUTE DE LA CONSOMMATION ?

Jacques Crolais, directeur de l'UGPVB, chiffre pour la filière porcine à *« -4,9 % la baisse de la consommation de viande fraîche hors produits élaborés »*. Philippe Dagorne, président de la section bovine de l'Union, estime que *« la consommation par habitant ne cesse de baisser. Même si la production baisse, elle ne diminue pas aussi vite que la consommation. Depuis cet été, on abat des animaux pour la confection de steak haché, les morceaux arrière sont dévalorisés. Sur un bœuf, 50 % de sa viande se retrouve sous forme hachée, en produits élaborés ou non »*.

L'UGPVB veut comprendre le fonctionnement des associations anti-viande

L'UGPVB, union des groupements de producteurs de viande de Bretagne, a profité de son assemblée générale, le 1er décembre dernier à Morlaix (29), pour tenter d'y voir un peu plus clair sur les motivations et les moyens des associations anti-viande.

> De gauche à droite : Jean-Hervé Bescond, producteur de porcs dans le Finistère, Benoît Geslin, PDG des œufs Geslin (85), et Yves Fantou, président d'Interbev Bretagne.

Plusieurs mois se sont déjà écoulés depuis la diffusion de vidéos choc de leur élevages sur Internet. Quand bien même, Jean-Yves Bescond, producteur de porcs dans le Finistère, et Benoît Geslin, producteur d'œufs en Vendée, sont encore sous le choc. *"J'étais anéanti,* se souvient le premier, mis en cause en même temps que le pâté Hénaff. *Ces images, dont la plupart n'ont pas été tournées chez moi, ne représentent pas la réalité mon élevage". "Dans ces moments-là, chaque minute dure une journée,* rajoute Benoît Geslin. *J'ai passé la matinée à répondre aux questions des journalistes. Je n'ai pu informer les 155 salariés de l'entreprise qu'à 11h".* Et à ce jour, ni l'un ni l'autre ne savent qui a filmé ni surtout qui a facilité l'intrusion dans leur élevage, ce qui laisse la porte ouverte à toutes les suspicions...

Si ces deux producteurs ont été mis sur le devant de la scène médiatique, c'est toute la filière viande qui est aujourd'hui impactée par les agissements de L214. *"Nos salariés se sentent humiliés,* indique Yves Fantou, PDG de l'entreprise éponyme, spécialisée dans la découpe de bœuf, porc, agneau et veau, et président d'Interbev Bretagne. *Et l'employée de l'accueil est régulièrement insultée au téléphone !"*

L'arrêt de l'élevage

"En 10 ans seulement, cette association a réussi à remettre en cause un système alimentaire vieux de 300 000 ans", constate Hervé Le Prince. Et le spécialiste en communication stratégique de décrypter "*cette machine de guerre",* qui commence par dénoncer, *"en montrant ce que personne n'est sensé voir",* avant de médiatiser à outrance. *"Plus c'est choquant et plus ça se vend".*

Vient ensuite le *"service après-vente"* des vidéos et la communication tous azimuts avant l'appel aux dons et à l'adhésion.

"De 5 000 € en 2007, le budget de L214 est passé à plus de 3 millions cette année", calcule Hervé Le Prince. Et les 40 salariés peuvent compter sur l'appui de 2 000 adhérents *"actifs"* réunis en groupes dans une cinquantaine de villes, sur les 29 000 qu'affiche l'association. Forte de ce soutien, elle peut ensuite peser pour orienter la consommation. *"En 12 mois seulement, L214 est parvenu à ce que 70 des 100 plus grandes entreprises de l'agroalimentaire s'engagent à ne plus utiliser d'œufs cage d'ici 2020-2025".* Une influence qui s'étend jusqu'aux politiques, l'objectif de l'association étant de légiférer. *"N'oublions pas que le véganisme est la face acceptable de leur radicalité : la finalité de L214 est bien l'arrêt de l'élevage".*

Communiquer

"On a trop pensé que le régime omnivore allait de soi". Directeur de l'association Produit en Bretagne, Malo Bouessel du Bourg estime qu'élevage et agroalimentaire paient leur *"impréparation"* et qu'il y a désormais urgence à agir. Une analyse que partage Michel Bloc'h, le président de l'UGPVB. "*Avec les chambres d'agriculture, Agriculteurs de Bretagne, Produit en Bretagne, Interbev et l'ABEA, nous avons entamé une réflexion sur la relation homme/animal. Mais aussi sur la nécessité de notre présence sur les réseaux sociaux".*

"Ouvrez vos exploitations, rajoute Samuel Petit, rédacteur en chef du Télégramme. *Expliquez ce que vous faites".* Un conseil qui s'adresse aux éleveurs mais aussi aux industriels de l'agroalimentaire. *"Tout ce qui est fermé nourrit la méfiance".*

> Michel Bloc'h, président de l'UGPVB.

"Mais n'attendez pas de nous que nous ne parlions pas de ces associations dans nos journaux, affirme François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef du Ouest France. *Quand un sujet traverse la société, c'est notre travail que de le traiter".*

Chantal Pape

Etats généraux de l'alimentation

Vers une contractualisation inversée

Emmanuel Macron souhaite que les agriculteurs, via les organisations de producteurs commerciales, soient à l'origine des contrats, de manière à construire le prix à partir des coûts de production. Les acteurs de l'amont se sont donc engagés dans une charte à renforcer ces OP. Retour sur ces principaux chantiers.

C'était le 11 octobre dernier à Rungis, un mois et demi après le lancement officiel des ateliers du premier chantier des états généraux de l'Alimentation sur la création et la répartition de la valeur, le président de la République Emmanuel Macron annonçait sa volonté de mettre en place « *une contractualisation rénovée avec un contrat qui serait proposé par les agriculteurs et non plus par les acheteurs* », dans le but d'enrayer la chute des prix pour le monde agricole. Une contractualisation devant se faire sur une base pluriannuelle, de l'ordre de trois à cinq ans. « *Nous modifierons la loi pour inverser cette construction du prix* », avait-il prévenu. Pour accompagner ce changement de paradigme, le chef de l'État préconise le renforcement des organisations de producteurs, afin que les agriculteurs puissent peser davantage dans les négociations commerciales. « *Je sais les réticences que peuvent avoir certains. Je constate le fait que ces pratiques de regroupement ne sont pas systématiques. C'est une erreur […] vous devez aussi prendre vos responsabilités et vous regrouper beaucoup plus rapidement, beaucoup plus massivement autour de ces organisations de producteurs* », déclarait-il. Pour cela, Emmanuel Macron a prévenu qu'il conditionnerait certains dispositifs d'aide à la taille des organisations de producteurs commerciales et qu'il les professionnaliserait pour qu'elles puissent collectivement fixer les prix et les volumes à négocier avec les acheteurs. Afin d'aider les organisations de producteurs à fixer leurs prix, le président de la République veut que soient définis des indicateurs de marché, des coûts de production et des contrats types par filière.

> « *Vous devez aussi prendre vos responsabilités et vous regrouper beaucoup plus rapidement* », a enjoint Emmanuel Macron.

© Marché de Rungis

Le président de la République a prévenu qu'il conditionnerait certains dispositifs d'aide à la taille des organisations de producteurs commerciales et qu'il les professionnaliserait, lors d'un discours à Rungis, le 11 octobre dernier.

Signature d'une charte d'engagements

Après ce premier point d'étape officiel des états généraux de l'Alimentation, au lancement des négociations commerciales et alors qu'aucune évolution législative n'était prévue avant le premier semestre 2018, les représentants de la production, de la coopération agricole, des entreprises agroalimentaires et de la distribution se sont réunis le 14 novembre pour signer la charte d'engagements « pour une relance de la création de valeur et pour son équitable répartition au sein des filières agroalimentaires françaises ». Parmi eux, l'APCA, la Confédération paysanne, Coop de France, la Coordination rurale, la FNSEA et les Jeunes Agriculteurs. L'ensemble des signataires de la charte s'est engagé à promouvoir une contractualisation fondée sur la construction des prix à partir de l'amont, en prenant en compte les coûts de production dans un contexte de marchés mondiaux concurrentiels. Les acteurs de la production se sont eux spécifiquement engagés à se regrouper davantage dans des organisations de producteurs « *structurées, efficientes et transparentes, qui facilitent la mise en œuvre effective de relations commerciales équilibrées, notamment grâce aux possibilités offertes en matière de négociation collective des contrats* ».

Des plans de filières conduits par les interprofessions

Pour impliquer l'ensemble des acteurs professionnels à repenser l'organisation de leurs filières, le président de la République leur a demandé de travailler à l'élaboration de plans de filières, fixant différents objectifs. Ces travaux, coordonnés par les interprofessions, doivent être finalisés pour la fin de l'année. À l'occasion de son assemblée générale annuelle, le 1er décembre dernier, l'Union des groupements de producteurs de

© Marché de Rungis

Pour l'UGPVB, « réunir tous les éleveurs en une seule coopérative comme au Danemark ou aux Pays-Bas en porcs n'est pas une garantie de prospérité ».

viande de Bretagne (UGPVB) est revenue sur les principaux enjeux de ces états généraux de l'Alimentation. Elle a fait savoir dans le rapport d'orientation de son président Michel Bloch qu'elle comptait « *sur l'État pour fournir un cadre juridique sécurisé et encourager tous les distributeurs à traduire, financièrement, leurs déclarations* ». « *C'est dans cet esprit constructif que nous sommes engagés au sein d'Inaporc pour proposer un contrat de filière* », a-t-elle ajouté. Concernant les organisations de producteurs, l'UGPVB espère que les lignes bougeront pour le droit de la concurrence, notamment « *par le renforcement du pouvoir de marché de la production organisée* ».

> « Les OP agissant avec transfert de propriété [...] ne doivent pas agir sous la menace d'une autorité de la concurrence », selon l'UGPVB.

Les réserves de l'UGPVB

« *Les OP agissant avec transfert de propriété [...] ne doivent pas agir sous la menace d'une autorité de la concurrence, ou d'un ministère de l'Économie toujours enclin à initier des procédures à l'encontre de la production dans le domaine de la concurrence* », déclare-t-elle, ajoutant que « *réunir tous les éleveurs dans une seule coopérative comme au Danemark ou aux Pays-Bas en porcs n'est pas une garantie de prospérité pour les éleveurs* » même s'il « *y aura sans doute encore des rapprochements* ».

Coop de France participe activement aux états généraux de l'alimentation et à la mise en œuvre pratique de ses conclusions. « *Nous participons aux discussions qui entourent cette évolution de la contractualisation pour faire valoir le fait que l'engagement, dans une coopérative répond déjà à cette attente* », confie Pascal Viné, délégué général de Coop de France.

Le cas particulier des coopératives

« *Le contrat tel qu'il est aujourd'hui défini dans la coopération n'est pas de nature commerciale. Les coopérateurs s'engagent à fournir leur production à la coopérative, qui elle-même s'engage à prendre la production des coopérateurs, et ce sur une base pluriannuelle. Le système de rémunération se fonde sur un prix de base, fixé par le conseil d'administration de la coopérative. Le conseil d'administration intègre les enjeux liés aux coûts de production. À ce prix s'ajoute un système de ristourne ou de complément, fixé en assemblée générale. Le prix payé au producteur correspond donc à la somme de ces différentes contributions. Cela rend difficile la mise en œuvre en tant que telle d'un contrat par l'amont, puisque nous ne sommes pas dans la même relation qu'un producteur avec une entreprise privée* », explique-t-il.

La mise en place d'indices sur les coûts de production, demandée par Emmanuel Macron pour objectiver la formation des prix dans chaque filière, concerne les coopératives comme les autres entreprises. « *Il est probable que le gouvernement étende ces indices, sûrement interprofessionnels, à l'ensemble des filières. Ces indices seront alors intégrés par les conseils d'administration des coopératives. La formation des prix est explicitée pour chaque adhérent dans le règlement intérieur de la coopérative* », commente Pascal Viné. ■

Alice Flores

UN EXEMPLE DE CONTRACTUALISATION

Agri-Ethique va constituer une filière viande équitable

Créé initialement sur le blé, le pacte Agri-Ethique, qui engage toute une filière sur plusieurs années pour que chacun reçoive une rémunération juste, devrait prochainement concerner le secteur viandes. « *Nous avons des contacts avec plusieurs professionnels dans le porc et la viande bovine* », confie Ludovic Brindejonc, directeur général d'Agri-Ethique. « *Nous sentons une véritable volonté de contractualiser, mais c'est particulièrement compliqué à mettre en place dans la viande, car il faut trouver plusieurs acteurs d'un même métier pour respecter l'équilibre carcasse* ».

Les stratégies de **communication** bien rodées des militants antiviandes

À l'occasion de son assemblée générale le 1er décembre dernier, l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne a voulu mettre à plat les stratégies des associations antiviandes. Comprendre pour y faire face.

Le militantisme antiviande est une affaire de communication. À la dernière assemblée générale de l'UGPVB, Hervé Le Prince, de l'agence de communication NewSens, s'est livré à un décryptage. D'après lui, les techniques mises en œuvre par ces militants sont immuables. Il s'agit avant tout de dénoncer des faits, de faire grandir l'émotion, puis de la monétiser en incitant aux dons. L'argent permet ensuite aux associations de se développer et d'exercer une influence, y compris sur le législateur. En témoigne la récente loi Falorni, imposant la vidéosurveillance dans les abattoirs, qui est issue d'actions menées par des associations antiviandes.

Transformer l'indignation en euros

Ce qui rend ces opérations de médiatisation efficaces, c'est le fait qu'elles se focalisent sur une seule entreprise. C'est la technique du *name and shame* (nommer et faire honte). Les ingrédients sont simples: filmer clandestinement et diffuser ensuite les images les plus choquantes possible, pour « dénoncer » des pratiques. Loin de s'adresser à la rationalité du spectateur, l'usage des « vidéos choc » cherche au contraire à pousser au maximum le curseur de l'émotion. Elle encourage le « slacktivisme » (militantisme de canapé) qui permet de générer des clics sur internet et de faire du buzz. Le talent de ces associations est aussi d'entretenir la confusion sur leur identité. Sont-elles des ONG ou des organes de presse? Par exemple, les vidéos sont qualifiées de « travail d'investigation ». Cet emprunt au vocabulaire journalistique brouille les cartes, teinte les images de crédibilité et tend à faire oublier les moyens employés pour les obtenir.

E. Bordon

MALO BOUESSEL DU BOURG, directeur de l'association Produit en Bretagne. *« Les éleveurs doivent prendre en charge l'exigence de qualité et la communication qui va avec. »*

L'émotion entraîne des adhésions et des dons. *« On transforme de l'indignation en euros »*, explique Hervé Le Prince. Et ça marche. L'association L214, la plus connue, est passée d'un budget de 5 000 euros avec 8 500 adhérents en 2008 à 3 millions d'euros, 40 salariés et 29 000 adhérents en 2017. La démarche a cependant ses limites. La surenchère émotionnelle atteint actuellement son maximum et son effet est en déclin. Il faut de nouvelles méthodes, comme le militantisme de rue, qui émerge depuis quelque temps.

Certains médias sont complices de ces associations

Malo Bouessel du Bourg, directeur de l'association Produit en Bretagne, a expliqué avec une certaine amertume qu'il a *« l'impression que les médias sont complices de ces associations en relayant leur travail »*. François-Xavier Lefranc et Samuel Petit, respectivement rédacteurs en chef de *Ouest-France* et du *Télégramme de Brest*, demandent quant à eux *« de quels médias on parle »*. Il y a en effet une différence radicale entre les réseaux sociaux, qui permettent une diffusion sans filtre d'informations non vérifiées et les organes de presse, qui ont une ligne éditoriale et font un travail sérieux.

L'objectif affiché par les associations antiviandes est généralement l'amélioration du bien-être animal et des conditions d'abattage. C'est, d'après Hervé Le Prince, la *« face acceptable de leurs actions »*. Au moins pour les plus extrémistes, leur véritable objectif est ni plus ni moins, l'abolition complète de toute activité d'élevage. Sur ce point, l'in-

HERVÉ LE PRINCE, agence de communication NewSens. *« La transgression fait de l'audience. Plus c'est choquant, plus ça vend. »*

Le traumatisme d'être pris pour cible

L'entreprise d'Yves Fantou, qui emploie une trentaine de personnes à Dol-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine), réalise de la découpe et du conditionnement de viande bovine. Il y a quelque temps, des images ont été tournées de nuit dans ses locaux puis diffusées. Suivant le scénario habituel, la vidéo a été envoyée très tôt le matin aux grands médias et simultanément diffusée sur les réseaux sociaux. Le personnel et son dirigeant ont vécu *« le déferlement médiatique qui suit comme un traumatisme »*, raconte-t-il. Cela a cependant provoqué un resserrement des rangs dans l'entreprise. *« On se serre les coudes. »*

fluence sur la population est relative. Le projet Casdar Accept (dirigé par l'Institut du porc et l'Institut de l'élevage) a montré que seulement 2 % de la population se déclarent abolitionnistes. Mais il y avait en revanche deux représentants de l'association L214 parmi les 92 acteurs entendus en commission parlementaire en 2016, dans le cadre de la préparation de la loi Falorni, preuve qu'ils ont acquis une force de négociation.

Apprendre à communiquer

Dans ce qui s'apparente à une « guerre de communication », François-Xavier Lefranc précise qu'il ne faut pas s'attendre à ce que la presse ne parle pas d'un sujet d'actualité, car elle fait son travail. Il invite plutôt les éleveurs à prendre la parole et à développer leur propre communication. Malo Bouessel du Bourg conclut qu'en effet, « *on a trop cru que "l'omnivorisme" allait de soi* ». Il y a par conséquent un décalage entre le « *côté guerrier* » des militants antiviandes et « *l'impréparation des filières d'élevage* ». D'ores et déjà, Produit en Bretagne réfléchit au développement d'une communication visant à réduire ce déséquilibre. ■

Emmanuelle Bordon

E. Bordon

YVES FANTOU, entreprise de découpe et de conditionnement de viande bovine en Ille-et-Vilaine. « *Le déferlement sur les réseaux sociaux est très violent pour les membres du personnel et leurs familles.* »

Le chiffre

14,3 kg

C'est en kilos équivalent carcasse par an

le niveau de la consommation de viande bovine en Allemagne en 2016. Ce chiffre est en hausse sensible. La progression du niveau de vie des Allemands et l'image de « naturalité » de la viande bovine expliqueraient en grande partie ces évolutions. L'autre facteur réside dans l'arrivée d'un bon million de migrants sur le sol allemand ces derniers mois. Musulmans pour la plupart, ils tendent à stimuler la consommation pour les viandes bovines et ovines.

Comment communiquent les antiviandes

L'UGPVB a souhaité évoquer les militants antiviande et explorer leurs stratégies de communication, lors de son assemblée générale.

MANIFESTATION d'associations antiviandes en 2017.

D. Gunnier/La Gazette en Yvelines

Déterminés à influencer notre société et sa législation, les militants antiviandes sont avant tout des professionnels de la communication. C'est le sens de l'exposé proposé lors de l'assemblée générale de l'UGPVB[1] du 1er décembre dernier par Hervé Le Prince, de l'agence Newsens, au sujet de ces associations qui défraient la chronique avec leurs vidéos coup-de-poing.

L'enchaînement des phases du processus est toujours le même : capter clandestinement des images, les sélectionner pour produire une vidéo choquante, puis les diffuser, autant sur les réseaux sociaux que dans les médias conventionnels. On compte ensuite sur les internautes pour faire le buzz et pousser l'indignation à son paroxysme.

L'émotion est monétisée sous forme d'adhésions et de dons

Si la recette fonctionne, c'est d'une part parce qu'elle cible toujours une entreprise ou une marque, plutôt qu'une filière. On personnalise la dénonciation des pratiques. C'est, d'autre part, parce que le procédé consistant à filmer clandestinement provoque un effet de transgression ; on filme ce qui ne l'a jamais été. Enfin, concernant les poules pondeuses, en les montrant dans leur cage on donne l'impression d'ouvrir ce qui est d'ordinaire une boîte noire, ce qui accentue l'effet de révélation. Tel fut le cas, quelques jours plus tard dans un élevage de pondeuses en cage des Côtes-d'Armor. Le 11 décembre, une vidéo commentée par l'animateur Stéphane Bern montrait des poules déplumées et d'autres mortes oubliées, le tout filmé en gros plan. L'éleveur a aussitôt perdu son débouché.

L'objectif est de convertir la réaction du grand public en adhésions et en dons. « *On monétise l'émotion* », explique Hervé Le Prince. Grâce aux fonds recueillis, les associations se développent et acquièrent de l'influence, soit sur le travail du législateur, soit sur les pratiques. Concernant les œufs, elles n'hésitent pas à avoir recours, outre les images, à l'envoi massif de mails et aux menaces, avec un succès tangible. Par exemple, après la diffusion de la vidéo accusant les œufs Geslin (voir encadré ci-dessous), Panzani a annoncé l'arrêt de l'utilisation des œufs cage d'ici 2025. Même si cette décision est dans l'air du temps, la vidéo a été un déclencheur.

S'emparer des nouveaux outils de communication et prendre la parole

Cette communication, qui joue sur la surenchère de l'émotion, est efficace. En témoigne, par exemple, la progression de l'association L214. Son budget, de 5 000 euros à sa création en 2008, est parvenu, en 2017, à 3 millions d'euros. Aujourd'hui, elle compte 29 000 adhérents et emploie 40 salariés.

«*Se défendre de la communication accusatrice de ces associations, qui visent l'abolition totale de l'élevage, est presque impossible* », explique Hervé Le Prince, qui observe un déséquilibre entre le côté offensif des militants antiviandes et une certaine impréparation des filières d'élevage. Pour lui, la réponse la plus constructive serait d'ouvrir les exploitations pour montrer les pratiques réelles, de s'emparer des outils que sont les réseaux sociaux, de « *prendre la parole* ». ■ **Emmanuelle Bordon**

(1) Union des producteurs de viande de Bretagne.

Benoît Geslin : le choc médiatique

Benoît Geslin dirige l'entreprise Œufs Geslin située à Chauché en Vendée. Celle-ci produit, transforme et conditionne des œufs, pour la table ou en ovoproduits. Elle emploie 150 salariés. Un matin de mai 2017, il reçoit l'appel d'un journaliste l'informant de la publication imminente d'une vidéo réalisée à partir d'images tournées clandestinement dans un de ses élevages. Dès le lendemain, les forces de l'ordre sont présentes devant son entreprise, ainsi qu'une douzaine de journalistes souhaitant l'interviewer. S'ensuivent un contrôle sanitaire et un audit diligenté par Panzani, dont il est un fournisseur. Comment limiter les dégâts sur l'image de marque de son entreprise ? C'est, selon lui, extrêmement difficile, et le déferlement médiatique provoqué par cette vidéo a été un choc pour toute l'entreprise. Six mois plus tard, il ne sait toujours pas comment les images ont été tournées. L'événement a provoqué des tensions dans les équipes, chacun se demandant qui a permis l'intrusion des militants dans les locaux.

BENOÎT GESLIN, PDG de l'entreprise Œufs Geslin, qui produit, transforme et commercialise des œufs en Vendée.

E. Bordon

PROPAGANDE ANTI-VIANDE

La stratégie bien huilée de L214

Chez L214, militantisme ne rime pas avec amateurisme. Bien au contraire. Entre leur maîtrise totale des réseaux sociaux et l'écho qu'ils trouvent auprès de certains médias, ces militants manipulent l'opinion public avec dextérité. C'est en tout cas ce qu'a montré Hervé Le Prince en seconde partie de l'Assemblée générale de l'UGPVB.

Fotolia

Une machine de guerre. Composée de soldats professionnels, l'association L214 est parfaitement orchestrée par des manipulateurs expérimentés. « *L214 cherche à manipuler l'opinion publique* », a expliqué Hervé Le Prince du cabinet New Sens lors du débat « les anti-viandes, un nouveau diktat. Comment manipulent-ils l'opinion ? » organisé

Hervé Le Prince du cabinet NewSens

en deuxième partie de l'assemblée générale de l'UGPVB en décembre dernier (voir première partie dans l'encadré ci-contre). Et selon l'expert qui a réussi à s'immerger au sein de cette association, ou devrait-on plutôt dire entreprise, « *le business model est très clair et est basé sur celui d'une ONG* ».

Première étape de ce schéma: « dénoncer » en exposant ce que personne n'est censé voir. Ce groupe prépare ensuite des images mais ne les diffuse pas immédiatement. La stratégie est affinée. Des partenariats avec certains médias sont passés pour prévoir des exclusivités de diffusion. Plus c'est choquant, mieux c'est. Cela a pu conduire certains à s'interroger sur l'objectivité et même sur une éventuelle complicité entre la presse quotidienne régionale et ce groupe de militants (voir pages suivantes).

Une fois la diffusion bien organisée, le groupe passe à l'offensive avec la publication des images, bien souvent volées comme ce fut le cas chez Jean-Hervé Bescond (voir encadré). « *En parallèle, les deux figures de l'association, Brigitte Gothière et Sébastien Arsac assurent le SAV. Au moment même où le grand public va prendre connaissance de la vidéo en question, ils se rendent, pour la première sur les plateaux de télévision afin de répondre à des interviews et pour son compagnon, éventuellement sur le lieu de la prise d'images pour évoquer devant des journalistes leur action* », détaille l'expert. Les vidéos tournées utilisent le langage de la presse: « enquête », « caméra cachée »... si bien qu'il devient difficile de savoir si c'est un organe de presse ou une ONG qui a créé la vidéo. « *La peoplisation du sujet pour rendre crédible le propos est largement utilisée et entretient la dynamique sur les réseaux sociaux. On notera tout de même les 7 millions de vues de la vidéo de l'abattoir de Pézenas. Et avec 654 000 fans sur Facebook et 45 700 sur Twitter, l'engagement est au rendez-vous* », explique Hervé Leprince.

Quasi tous formés aux stratégies de communication, les quarante salariés de l'association, manient donc à la perfection les réseaux sociaux. « *Leur organisation en pôles, répartis dans environ 50 villes françaises leur permet ensuite de prolonger l'impact des vidéos avec un effet de traîne en utilisant le street marketing : des militants interpellent les passants dans les rues avec des images-chocs. En plus des actions urbaines, ces gens organisent des actions de slacktivisme, textuellement « activisme paresseux » : un des responsables du groupe envoie un mail à tous leurs donateurs et adhérents, leur demandant d'appeler une cible ou* →

AVIS D'ÉLEVEUR

Jean-Hervé Bescond, naisseur-engraisseur de 235 truies à Beuzec Cap Sizun (29)

« J'AI IMMÉDIATEMENT PENSÉ À MA FAMILLE »

Le jour de la publication, j'ai tout d'abord eu un appel de la chambre d'Agriculture pour me prévenir. J'ai tout de suite regardé la vidéo. Sur les premières images, je ne reconnaissais pas mon élevage. Ensuite, cela a été le néant. J'ai immédiatement pensé à ma famille et imaginé ce qui allait se passer. Quelques minutes après, les journalistes ont commencé à m'appeler. Évidemment je savais que les autorités sanitaires allaient venir, tout cela à cause de la suspicion. Cela m'a vraiment mis en colère. Mais comme j'ai été un précurseur pour la mise aux normes bien être et que j'ai toujours été attentif au bien-être de mes animaux, j'étais confiant. Tout s'est d'ailleurs bien passé.

Aujourd'hui, j'ai pris du recul. De toute manière, l'élevage ne correspondra jamais à leur mode de pensée.

→ *d'envoyer un mail avec un message précis. Objectif : avoir un effet de masse pour saturer l'entreprise ou l'organisme avec plusieurs centaines de milliers de mails ou d'appels* », détaille le professionnel. Une sorte de prise d'otage face à laquelle les entreprises se retrouvent souvent démunies.

Une fois que les vidéos ont fait parler d'elles, le groupe souhaite ensuite « indigner » : « *souvent ce sont des happenings urbains qui sont orchestrés. La théâtralisation est à son comble puisque, après avoir congelé des cadavres d'animaux, les membres du groupe les ressortent et les tiennent dans leurs bras. Les activistes restent plusieurs heures sans bouger dans les rues. C'est une sorte de dictature de l'émotion* » décrit le spécialiste. Et de poursuivre « *Ils pratiquent aussi le name & shame, c'est-à-dire montrer du doigt des cas particuliers pour stigmatiser un acteur, comme cela a été le cas de Hénaff* ».

Ensuite, c'est l'étape cruciale du passage à la banque : l'appel au don est systématique. « *Leur budget est passé de 5 000 € en 2007 à 2 millions d'euros en 2016 et environ 3 millions d'euros en 2017 pour environ 10 000 donateurs. Leur objectif est de doubler le montant de leurs recettes tous les deux ans* », estime le spécialiste. Des montants qui permettent au groupe de se développer : « *alors qu'en 2015 l'association n'avait que 15 salariés, elle en compte une quarantaine aujourd'hui. De la même manière, le nombre d'adhérents est passé de 8 500 en 2016 à 29 000 aujourd'hui dont 2000 bénévoles*, explique Hervé Le Prince. *Ces spécialistes de la communication ont su utiliser Google en réalisant un hold-up sur le véganisme, face acceptable de leur radicalité. Ils ont également créé tout un univers avec par exemple les Vegoresto : 800 chartes ont été signées avec des restaurants qui proposent des menus vegans* ».

Avant dernière étape de leur stratégie : « influencer » : l'objectif est de peser sur l'agriculture. « *En un an, ils ont réussi à engager 70 % des entreprises leaders de l'agroalimentaire en France. Par ailleurs, ils influencent les politiques. D'ailleurs, sous couvert d'aider leurs militants à orienter leurs choix politiques, un site répertorie un certain nombre d'élus en les cataloguant en fonction de leur avis sur les animaux : politiqueetanimaux.fr* »

raconte le professionnel de la communication.

Et une fois leur influence à son apogée, la dernière et ultime étape de leur stratégie est de faire légiférer. Et cette association l'a presque déjà atteinte puisque Brigitte Gothière est intervenue à l'Assemblée nationale.

Heureusement, pour le spécialiste, « *tout modèle décline à un moment ou à un autre. Et il semble d'ailleurs que cela commence à être le cas de L214. Trop fréquentes, les vidéos ne sont déjà plus un sujet. Leur audience diminue ce qui fait fondre le nombre d'adhérents et donc les dons* ». Mais si leur course semble légèrement ralentie, ne baissons pas la garde. Leur dévouement et leur abnégation leur permettront sans doute de rebondir... ■

TABLE RONDE

LES JOURNALISTES, COMPLICES DES ANTI-VIANDES ?

Au vu de l'engouement médiatique sur le sujet du bien-être animal, certains professionnels en viennent à se demander s'il n'existerait pas des intérêts communs entre les anti-viandes et les journalistes. Pour répondre à cette interrogation, l'UGPVB a invité Samuel Petit, rédacteur en chef du Télégramme, François Xavier Le Franc, rédacteur en chef de Ouest France et Malo Bouessel du Bourg de la marque Produit en Bretagne.

« *Les journalistes sont considérés comme sensibles, très critiques et proches du cœur de cible de l'idéologie du sans viande. Certains médias parisiens sont infiltrés par des welfaristes et lorsqu'on interpelle des rédacteurs en chef, ils ne savent pas ou n'en avaient pas conscience* », attaque le représentant de Produit en Bretagne. Ce à quoi François-Xavier Le Franc répond : « *nous ne faisons pas de clichés sur les éleveurs, donc, s'il vous plaît, n'en faites pas sur les journalistes. Heureusement il y a encore des journalistes qui travaillent sérieusement. Chez Ouest France, nous assumons notre ligne éditoriale. [...] Oui nous sommes les relais des lobbys et des influenceurs. Mais nous ne sommes les alliés de personne. Nous sommes simplement là pour décrypter l'actualité en toute objectivité.* » Et Samuel Petit de poursuivre, « *par curiosité, j'ai regardé parmi l'ensemble des journalistes du Télégramme combien suivent sur Facebook le groupe L214. Résultat : un seul. En revanche 14 suivent la page Henaff.* »

En écartant le militantisme, reste à connaître l'intérêt des groupes de presse de diffuser une information qui fait le buzz et donc de l'audience, celle-ci étant garante du chiffre d'affaires de la publicité. « *Nous ne publions pas les vidéos de L214 pour faire de l'audience, même si cela pouvait effectivement être dans notre intérêt. On prend le temps de récolter l'information avant d'écrire. On ne veut pas une stratégie basée sur l'audience, mais sur la qualité de l'information. Oui nous sommes là pour organiser le débat. Mais n'attendez pas de nous que nous éludions un sujet qui vous déplaît* », a expliqué le rédacteur en chef de Ouest France. ■

Malo Bouessel du Bourg de la marque Produit en Bretagne

Samuel Petit, rédacteur en chef du Télégramme

François Xavier Le Franc, rédacteur en chef de Ouest France

EN BREF

LES DOSSIERS DE L'UGPVB

Économie et politique

> Dumping social et fiscal en Europe : des signes positifs ont récemment été observés mais ces sujets sont toujours en négociation.

> Contribution de la filière porc dans la PAC : cinq grands points élaborés

> États Généraux de l'alimentation : participation à la rédaction du plan filière

> Réglementation Omnibus : vers une facilitation du droit sur la concurrence

> Baisse des aides de FranceAgrimer pour les organisations de producteurs

> Réflexion sur la mise en place d'une caisse mutuelle pour conforter les apporteurs au MPB

Environnement

> Bref élevage : 439 élevages porcins bretons sont concernés par la mise en place des meilleures techniques disponibles

> Publication d'un guide de l'environnement rassemblant l'ensemble de la réglementation environnementale applicable aux élevages

Bien-être

> Création d'une commission au sein de l'OS Porc Bretagne

> Mise à mort à la ferme : discussions avec les administrations bretonnes pour obtenir un cadre réglementaire

> Mise à disposition de l'eau : participation aux travaux de la chambre régionale d'agriculture

> Traitement de la douleur : engagement des travaux en région et poursuite des discussions avec les autres bassins européens

Logistique

> Tatoupa : 864 liens entre deux sites ont été validés

Sanitaire

> Visite sanitaire porcine : le dispositif n'étant pas opérationnel, l'UGPVB demande donc une période probatoire jusqu'à l'année prochaine

> Une harmonisation des statuts SDRP entre les différents organismes est en cours

> Le protocole SDRP a été étendu à la DEP

> 28 audits de station de lavage ont été réalisés. Les travaux d'amélioration sont en cours.

Communication

> Achat groupé de panneaux pour éviter les intrusions

> Organisation du Pig Challenge en 2017

> Opération De l'Art ou du Cochon est renouvelée en 2018

> Augmentation de la fréquence des communications sur les réseaux sociaux

Autre

> Adhésion de Porvéo (Cam 53 et Terrena) à l'UGPVB et siège maintenant au conseil de la section porc

DÉCRYPTAGE

Les antiviandes, une histoire de communication

D. Guimier-La Gazette en Yvelines

▲ **MANIFESTATION ANTIVIANDE** devant l'abattoir de Houdan en 2017 dans les Yvelines.

À l'occasion de son assemblée générale, l'UGPVB proposait une table ronde sur les antiviandes et leurs techniques de communication, pour un décodage des méthodes et de leur impact.

Quelles sont les techniques de militantisme et de communication des antiviandes ? Manipulent-ils l'opinion ? Les médias sont-ils complices ? Ce sont les questions qui ont été posées au cours de l'assemblée générale de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) du 1er décembre 2017.

Hervé Le Prince, de l'agence NewSens, a posé son œil de communicant professionnel sur les événements récents. Selon lui, les actions des associations antiviande, organisées avec soin, suivent un schéma récurrent : capter des images, en élevage ou en abattoir, pour en faire une vidéo choc, et les diffuser. Samuel Petit, rédacteur en chef du *Télégramme*, en témoigne : les vidéos arrivent toujours dans les rédactions tôt le matin. Elles se focalisent sur une entreprise et utilisent la technique du *name and shame* (nommer et faire honte).

Ces vidéos sont également diffusées abondamment sur les réseaux sociaux. L'objectif est de « *faire monter l'indignation* ». L'émo-

E. Bordon

HERVÉ LE PRINCE, de l'agence de communication NewSens. *« Les associations jouent volontairement avec le registre émotionnel. »*

tion fait venir des adhésions, et donc de l'argent, ce qui permet aux associations de se développer. Le but ultime est d'acquérir une influence et, au final, de faire légiférer. La loi Falorni, qui rend obligatoire la vidéo-surveillance dans les abattoirs, est un exemple de loi induite par ces actions.

Les actions antiviande suivent un schéma récurrent

Lorsqu'une entreprise est prise pour cible par une de ces actions, les journalistes la contactent pour obtenir plus d'infos. Malo Bouëssel du Bourg, directeur de l'association Produit en Bretagne, dit avoir l'impression qu'il y a *« une certaine complicité de la part des médias, qu'ils sont partie prenante et plus favorables aux antiviandes qu'aux éleveurs »*. François-Xavier Lefranc, rédacteur en chef de *Ouest-France*, demande cependant de quels médias on parle. Entre les réseaux sociaux et la presse écrite, par exemple, la différence est grande. Un journal a une ligne éditoriale sérieuse et des journalistes qui travaillent, là où les réseaux sociaux sont sans contrôle.

L'objectif est de faire monter l'indignation

Hervé Le Prince explique que si ces sujets sont si délicats à traiter, c'est d'une part parce que les associations jouent volontairement avec le registre émotionnel. Difficile de poser *« l'austérité de l'écrit »* en face. Et d'autre part parce qu'elles sont peu claires sur leur nature: ONG, société de production ou organe de presse? La confusion est volontairement entretenue et les objectifs véritables peu exposés. D'après lui, *« le véganisme proposé au public est la partie montrable des actions des antiviandes, alors que leur but réel est l'abolition de l'élevage »*.

Enfin, Malo Bouëssel du Bourg constate un décalage entre le côté « guerrier » des actions antiviande et l'impréparation des acteurs de l'élevage. *« On a cru que le régime omnivore allait de soi, mais en réalité, l'évidence n'est pas un argument. »* Samuel Petit affirme quant à lui que le monde paysan doit sortir de la position de victime pour s'emparer de la communication. Et François-Xavier Lefranc insiste en conclusion sur le fait qu'il ne faut pas s'attendre à ce que les journaux ne parlent pas d'un sujet. *« Il faut prendre la parole et ouvrir les exploitations, parce que si on ne voit pas, on nourrit la suspicion. »* ■

Emmanuelle Bordon

Une **conjoncture** en prise avec l'international

L'UGPVB a saisi l'occasion de son assemblée générale pour faire le point sur un marché à nouveau tendu et définir des pistes de travail. *« 2018 risque d'être une année de forte compétition. »* C'est ce constat qui a conclu la synthèse sur la conjoncture porcine réalisée lors de l'assemblée générale de l'UGPVB par son directeur, Jacques Crolais. Un retour sur l'année 2017 permet de distinguer trois phases:

- une progression de l'activité et des cours de janvier à avril;
- une stabilité avec un ralentissement des exportations de mai à début août;
- un décrochage depuis août.

En cause, une hausse de la production combinée à un recul de la consommation, qui ont entraîné la saturation du marché européen. Un retrait à l'export (- 30 % vers le Chine, notamment) et une certaine « agressivité » des États-Unis et du Canada ont complété ce tableau morose. Cette situation devrait perdurer et mettre plus que jamais les éleveurs européens en compétition avec ceux des autres continents. Face à cette conjoncture en prise directe avec l'international, Michel Bloc'h, président de l'UGPVB, a insisté sur la nécessité de *« promouvoir et valoriser la production française »*. Une valorisation qui passe par la réponse aux attentes sociétales, c'est-à-dire une montée en gamme, le développement des labels (label rouge, bio…) et une excellence sanitaire constante. Il a souligné la nécessité de s'engager dans la communication et de (re)donner du sens à la relation homme-animal. Enfin, il a souhaité que les États généraux de l'alimentation conduisent à *« une synthèse entre bien-être, environnement, social, sanitaire et économie »* et permettent de privilégier la production française dans la restauration hors foyer. ■ **E. B.**

E. Bordon

MICHEL BLOC'H, président de l'UGPVB insiste sur la nécessité de promouvoir et valoriser la production française.

« Je ne reconnais pas mon élevage »

« Un choc », c'est ce que ressent Jean-Hervé Bescond, éleveur de porcs dans le Finistère, lorsqu'il découvre que son élevage fait l'objet d'une vidéo, en juin dernier. Entrés de nuit dans son exploitation, des activistes d'une association antiviande ont filmé des animaux et diffusé les images les plus macabres. *« Je ne reconnais pas mon élevage »*, raconte-t-il. Les conséquences sont pourtant importantes: appels de journalistes, contrôle sanitaire, buzz médiatique. Aujourd'hui, alors que la pression est retombée, il dit avoir de la peine à s'en remettre mais n'a rien changé de ses méthodes d'élevage. Déjà précurseur dans la mise aux normes bien-être, il continue à évoluer dans le bon sens, comme il le faisait auparavant.

E. Bordon

JEAN-HERVÉ BESCOND, éleveur de porcs dans le Finistère et victime d'une intrusion dans son élevage.

Economie – Conjoncture - Politique

Les éleveurs s'adaptent aux attentes sociétales, *Ouest-France*, 28/11/2017

Les éleveurs s'adaptent aux attentes sociétales

Le regard des consommateurs vis-à-vis des animaux élevés pour être mangés a évolué ces dernières années. Comment les éleveurs font face aux accusations de maltraitance ?

Le technicien d'Aveltis passe le sas d'entrée et lève la tête. D'emblée, il remarque la faible hauteur sous plafond, le manque de luminosité des salles. Il poursuit sa visite avec l'éleveur, note des informations sur l'ambiance dans le bâtiment, le chargement zootechnique... Au total, il passe en revue seize indicateurs et remplit la grille « bien-être et image ». L'analyse de cette enquête doit servir à l'établissement de plans de progrès individuels, dès 2018, pour coller au plus près des attentes sociétales.

« Un enjeu stratégique »

Depuis quelques mois, ces visites de techniciens se multiplient chez les adhérents d'Aveltis et Prestor, associés depuis le printemps 2017 dans le Groupe d'intérêt économique de commercialisation Éleveurs de porcs en France (GIE). Les deux groupements veulent répondre aux attentes des consommateurs en matière de bien-être animal, **« un enjeu stratégique pour la filière »,** disent-ils. Leur objectif ? Auditer leurs 850 élevages naisseur-engraisseur avant la fin 2017. **« 150 élevages ont été audités à ce jour »,** expliquait, fin octobre, Thierry Gallou, directeur d'Aveltis.

L'élevage de porcs se sait au centre d'une controverse. La pire qui soit : l'accusation de maltraitances et de souffrances volontaires sur des animaux qu'on élève pour manger. Les éleveurs rétorquent qu'ils ne maltraitent pas leurs animaux. Mais cette image persiste et se diffuse via des actions de communication choc d'associations comme L214. Alors ils regardent ce qui se fait ailleurs, notamment dans le nord de l'Europe.

OF

L'élevage de porcs destinés à la consommation souffre d'une image négative auprès des consommateurs.

Des évolutions attendues

Dans le cadre du projet de recherche Accept, lancé en 2014 sur l'acceptabilité des élevages (toutes espèces), Christine Roguet de l'Institut du porc (Ifip) décrit les différentes initiatives nées dans les années 2010 en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark, où les populations sont particulièrement sensibles au bien-être animal. **« Les filières, les ONG et les pouvoirs publics ont mis en place, en y associant les distributeurs, des démarches pour faire financer, par le marché, les évolutions attendues des élevages. Il existe deux stratégies : mutualiser le financement** (fonds distributeurs allemands) **ou segmenter par des labels à deux ou trois niveaux. »**

Des labels nationaux ont parallèlement vu le jour, souvent soutenus par des ONG. Les opérateurs français peuvent-ils s'en inspirer ? Clairement, oui. À condition de ne pas multiplier les cahiers des charges des entreprises, ce qui conduirait à une surenchère stérile, mais plutôt d'orienter l'élevage dans un contrat collectif, dit en substance Michel Bloc'h, président de l'Union des groupements de producteurs (UGPVB). Mais les entreprises sont toujours plus promptes individuellement que collectivement. Et déjà se préparent des contrats spécifiques sur le bien-être, disent les spécialistes. Les consommateurs y trouveront-ils leur compte ?

Franck JOURDAIN.

Désengagement de l'Etat auprès des éleveurs bretons : l'UGPVB dénonce un hold up

Alors que le Président de la République avait annoncé un plan de 5 milliards d'euros pour l'agriculture française, les premières décisions se traduisent par un désengagement de l'Etat pour la modernisation des élevages bretons.

L'UGPVB demande au gouvernement et à tous les élus de la majorité gouvernementale de prendre la mesure de leur décision et de reconsidérer celle-ci. L'Etat projette en effet de retirer 5,5 millions du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAEA). Par effet boule de neige, cette décision entraînerait un retrait quasi équivalent au niveau européen, portant à 11,5 millions d'euros, la perte totale d'aides aux investissements pour la modernisation des exploitations agricoles.

Pour les Organisations de producteurs – porcs, œufs, bovins – réunies à l'UGPVB, l'Etat remet en cause un programme d'investissements défini collectivement par toutes les filières bretonnes avec l'aval des élus du Conseil Régional. Cela porte un coup à la dynamique des territoires et revient à remettre en cause la volonté et le besoin des éleveurs de gagner en compétitivité, de monter en gamme, d'assurer l'excellence sanitaire, d'améliorer les conditions de travail.

Si le gouvernement confirme cette décision, ce seront plus de 400 dossiers d'éleveuses et d'éleveurs bretons qui seront condamnés par ce dispositif. Pour tous les éleveurs, le plan de 5 milliards du Président Macron n'avait pas vocation à se réaliser au dépend d'autres programmes. L'UGPVB demande des chiffres clairs pour être certain que ce plan de 5 milliards ne sera pas au final un énième recyclage de fonds.

La Bretagne s'inquiète d'une baisse des crédits nationaux pour le PCAE

La Région a annoncé une baisse du cofinancement de l'État sur le PCAE (modernisation, investissement…) d'un tiers par rapport aux années précédentes.

L'annonce du conseil régional est tombée le 20 février : l'État aurait prévu de diminuer d'un tiers sa contribution au financement du PCAE de la Région Bretagne. Soit 5,5 millions d'euros en moins versés par l'État. Et autant de crédits européens qui, de ce fait, ne seront pas utilisés sur cette mesure : au total, ce sont donc 11,5 millions d'euros de perdus pour le PCAE, calcule l'UGPVB, aussitôt montée au créneau. « Si le gouvernement confirme cette décision, ce seront plus de 400 dossiers d'éleveuses et d'éleveurs bretons qui seront condamnés par ce dispositif. »

La raison ? L'UGPVB redoute que les crédits prélevés du PCAE soient réorientés vers le grand plan national d'investissement de 5 milliards d'euros annoncé par le président de la République. Elle demande à l'État des garanties pour « être certain que ce grand plan de 5 milliards ne sera pas au final un énième recyclage de fonds ».

Besoin d'investir pour monter en gamme

Cette baisse du cofinancement national du PCAE a aussi ému la FRSEA et JA qui rappellent, dans un communiqué du 23 février, que la réforme de la Pac s'est déjà faite au détriment des agriculteurs bretons. La montée en gamme prônée par le président Macron « nécessite de lourds investissements qui doivent être accompagnés. Et c'est justement le PCAE, qui vient d'être amoindri d'un tiers de ses moyennes, qui devait le permettre », relèvent les syndicats, qui soupçonnent que cette ponction serve à « combler le trou budgétaire de l'ICHN ».

Des inquiétudes presque apaisées

« Nous avons eu des inquiétudes, qui sont d'ailleurs parties de la Région Bretagne, car les crédits attribués aux Draaf pour le cofinancement national du PCAE étaient presque inférieurs de moitié à ce qu'ils étaient les années précédentes », nous confirme Jean-Pierre Raynaud, président de la commission de l'agriculture des Régions de France.

« Mais en comité État-Région le 20 février, le ministère nous a indiqué que ces crédits correspondent seulement au premier semestre. » En théorie, le solde sur l'année devrait être identique… Mais les Régions restent vigilantes. Et comme l'écrivait La Fontaine dans une fable : *« Un tiens, se dit-on, vaut mieux que deux tu l'auras, L'un est sûr, l'autre ne l'est pas.*

La rémunération des productions sous signe de qualité doit-elle se déconnecter du MPB ? ***Réussir Porc,*** Février Mars 2018

E. Boedon

NON. L'important est de répondre au marché en quantité et en qualité, quels que soient les segments. Et une partie des pièces issues des porcs produits sous signe officiel de qualité est valorisée en production standard. L'équilibre de la carcasse est l'un des fondamentaux de notre filière que trop de rêveurs dogmatiques ignorent. Se déconnecter du juste prix du MPB est une illusion. L'important est d'avoir un prix de base le plus élevé possible. Outre la plus-value qualité, c'est LA condition essentielle pour développer ces filières. Aujourd'hui, par exemple en label rouge, nous ne manquons pas d'éleveurs candidats, nous manquons de débouchés. Il faut produire pour le marché, pour s'inscrire dans la durée et éviter les réveils douloureux : sur un marché saturé, le projet ambitieux de l'éleveur à la recherche de valeur ajoutée peut vite se transformer en cauchemar des charges ajoutées. Par ailleurs, soulignons que la durabilité de ces filières dépend aussi de la compétitivité de tous les maillons. Elle est étroitement liée aux volumes produits et transformés et à la définition du juste prix.

Michel Bloch, président de l'Union des groupements de producteurs de porcs de Bretagne (UGPVB)

Bretagne. Les OPA alertent sur le sabrage des crédits du Plan de compétitivité, ***La France Agricole***, 02/03/2018

→ BRETAGNE

Les OPA alertent sur le **sabrage des crédits** du Plan de compétitivité

L'annonce d'un désengagement financier de l'État sur le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) a créé beaucoup d'émoi dans les OPA bretonnes. Selon la chambre régionale d'agriculture, la FRSEA et l'UGPVB (Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne), qui ont réagi chacune par un communiqué, l'État projetterait de retirer 5,5 millions du PCAEA. Cette décision entraînerait un retrait quasi équivalent au niveau européen, portant à 11,5 millions d'euros la perte totale d'aides aux investissements pour la modernisation des exploitations agricoles, a calculé l'UGPVB. La réduction de moitié des budgets PCAEA d'ici à 2020 semble généralisée à toutes les Régions. C'est un très mauvais signal...

Bruxelles met en demeure l'Allemagne de modifier sa TVA spécifique aux agriculteurs

La Commission européenne a annoncé le 8 mars qu'elle ouvrait une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne afin qu'elle mette en conformité, avec le droit européen, son régime de TVA spécifique aux agriculteurs. L'UE autorise les États membres à appliquer un régime de TVA forfaitaire pour les agriculteurs, mais uniquement pour ceux qui « sont susceptibles de se heurter à des difficultés administratives lors de l'application des règles normales de la TVA », explique Bruxelles. Or, « l'Allemagne applique le régime forfaitaire par défaut à tous les producteurs agricoles », selon Bruxelles. Et cela se traduit par « une compensation excessive par rapport à la TVA qu'ils acquittent ». Une victoire pour le Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe (producteurs de porcs français) qui travaille sur ce dossier depuis sept ans.

TVA détournée : l'Allemagne épinglée

Des agriculteurs allemands ont bénéficié de montages fiscaux avantageux contraires à la directive européenne sur la TVA.

Archives Marc Ollivier

Des éleveurs allemands profitent depuis 2008 de subventions déguisées.

La Commission européenne a adressé, hier, une lettre de mise en demeure à l'Allemagne pour que ces agriculteurs, notamment les producteurs de porcs, se mettent en conformité avec la directive européenne sur la TVA (directive 2006/112/CE). **« Les Allemands utilisent la TVA pour subventionner leurs éleveurs. Nous attendons désormais qu'ils prennent des mesures correctives »**, expliquent Jacques Crolais et Michel Bloch, respectivement secrétaire et président du Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe.

Le Collectif qui réunit l'Union des groupements des producteurs de viande de Bretagne (UGPVB), Coop de France, la Fédération Nationale Porcine (FNP) et le Comité régional porcin de Bretagne, soutenu par l'Interprofession nationale porcine (Inaporc), dénoncent depuis 2010, le dumping social et fiscal allemand. Et particulièrement le régime de TVA au forfait, réservé dans les textes européens aux très petites exploitations mais qui assure aux « gros » élevages de porcs d'outre-Rhin un avantage pouvant aller jusqu'à 3,60 € par porc. **« Leurs éleveurs achètent des aliments à un taux de TVA de 9,4 %, revendent à un taux de 10,7 % et la différence reste dans leur poche »**, rappelle Michel Bloch, président également de l'UGPVB, à l'origine de la procédure.

En 2011, les éleveurs de porcs bretons avaient saisi par courrier la Commission européenne pour faire cesser ce « détournement ». Pas assez étayée, la démarche n'avait pas abouti. Mais fin 2015, nouvelle plainte du Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe. D'abord réticente, la Commission vient d'y donner suite en ouvrant une procédure d'infraction contre l'Allemagne. On parle d'une fraude d'environ 250 millions d'euros et, en corollaire, une perte de 18 000 € de revenus par an pour un éleveur français.

Dans les abattoirs allemands, on est passé de 43 à 60 millions de porcs par an, entre 2001 et 2016, en profitant aussi d'une main-d'œuvre sous-payée d'Europe de l'Est. Pendant ce temps, la production française de porcelets reculait de 3 millions, à 22,5 millions d'animaux.

Guillaume LE DU.

L'UE ouvre une procédure d'infraction contre le forfait TVA en Allemagne, *Les Marchés*, 09/03/2018

L'UE ouvre une procédure d'infraction contre le forfait TVA en Allemagne

La Commission européenne a annoncé le 8 mars qu'elle ouvrait une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne concernant la mise en œuvre du forfait TVA dans ce pays. Un dossier ouvert par les éleveurs de porcs français en 2011, souligne le Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe qui se félicite dans un communiqué de cette décision. Pour le collectif, cette procédure doit à très court terme « *mettre fin aux usages abusifs du régime forfaitaire TVA agricole en Allemagne* ». « *Nous saluons cette décision de la Commission, il n'en demeure pas moins que cette pratique a conduit, selon le président de la Cour fédérale des comptes de l'Allemagne, à accorder une aide d'Etat de 2 milliards d'euros depuis 2006 au secteur agricole. Que fera la Commission sur ce volet d'aide d'Etat ?* », poursuit le collectif dans un communiqué.

Porc. Une première victoire pour la France, *Le Télégramme*, 16/03/2018

Porc. Une première victoire pour la France

Florence Autret

Les producteurs de porc français remportent une bataille face à leurs concurrents allemands. Berlin a deux mois pour s'expliquer sur les centaines de millions d'euros de subventions fiscales accordées à ses agriculteurs.

L'Allemagne abat 2,5 fois plus de porcs que la France

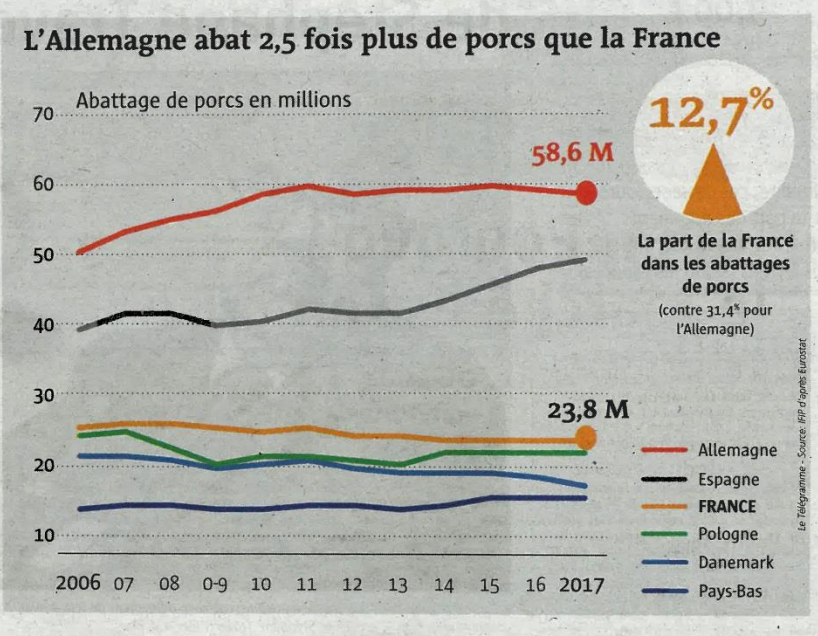

De notre correspondante à Bruxelles. Il aura fallu presque huit ans aux éleveurs de porc français pour arriver à faire valoir leurs arguments à Bruxelles.

Finalement, le 8 mars dernier, la Commission européenne a demandé des comptes aux autorités allemandes au sujet de l'avantage fiscal dont bénéficient leurs agriculteurs.

Au total, pas moins de 200 millions d'euros par an tomberaient depuis dix ans dans les poches des exploitants d'Outre-Rhin, à commencer par les conglomérats de la filière porcine qui importent (généralement du Danemark), engraissent et abattent la viande.

Ce chiffre n'émane ni de la Commission européenne, ni de leurs concurrents français mais de… la Cour des comptes allemande qui, en 2016, a fini par s'émouvoir du coût de ces subventions pour le contribuable allemand. L'avantage résulte de l'application d'un régime de TVA forfaitaire à environ un tiers des exploitations allemandes.

50 millions d'euros

Au lieu de récupérer la TVA sur leurs achats puis de la facturer et de la reverser au fisc sur leurs ventes (ce qui fait de la TVA un impôt totalement neutre pour les entreprises), ce régime dispense les exploitations de déclaration et leur permet d'empocher la différence entre la taxe facturée sur les ventes et celle payée sur les achats.

« Nous sommes allés à la source dans les bases de données alimentées par la comptabilité des exploitations allemandes », raconte Jacques Crolais, directeur de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne, à l'origine du collectif qui regroupe une douzaine d'organisations dans la France entière. La filière porcine allemande récupérerait ainsi à elle seule environ le quart de l'avantage fiscal, soit 50 millions d'euros par an entre 2008 et 2015, concentrés dans deux Länder allemands, la Basse Saxe et la Rhénanie du Nord Westphalie.

Distorsions de concurrence

« Le régime est censé être utilisé par les producteurs agricoles qui sont susceptibles de se heurter à des difficultés administratives », autrement dit de petites exploitations, explique la Commission européenne. Or « l'Allemagne applique le régime forfaitaire par défaut à tous les producteurs agricoles, y compris aux propriétaires de grandes exploitations…. Une telle situation est interdite par les règles de l'Union et crée des distorsions de concurrence importantes sur le marché intérieur », ajoute-t-elle. Selon le collectif, l'avantage pourrait représenter jusqu'à 30 % du prix de vente. Un chiffre non confirmé par la Commission. Un tel forfait de TVA existe aussi en France, mais il est réservé aux exploitations réalisant moins de 46.000 euros de chiffre d'affaires par an.

Le collectif a également demandé l'ouverture d'une enquête de l'autorité européenne de la concurrence, qui peut, face à une subvention illégale, en demander le remboursement.

Sur ce terrain toutefois, il n'a pas – ou pas encore – obtenu gain de cause. Interrogé, le ministère de l'Agriculture a indiqué qu'il n'accompagnait pas les procédures engagées par les éleveurs français.

L'interview

Michel Bloc'h

Président du groupement porc Triskalia et président de l'union des groupements (UGPVB)

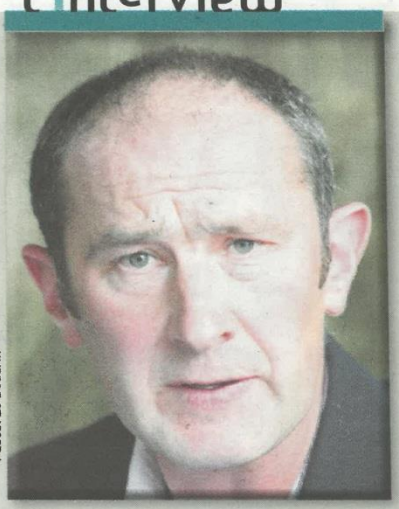

Pascal Le Douarin

"Pour une montée en gamme collective"

Président du groupement Triskalia, groupement qui présente 53 % de porcs sous signe de qualité, Michel Bloc'h défend une montée en gamme collective de la filière autour du contrat d'avenir sociétal. En l'absence de vues communes au sein de la filière, il espère une avancée qui viendra peut-être des Etats généraux de l'alimentation.

→ **Quelle est la tendance des volumes de production des porcs charcutiers conventionnels et Label Rouge dans le groupement en 2017 ?**

Michel Bloc'h. Avec 1,5 million de porcs vendus, la tendance est la même que dans la zone Uniporc Ouest, une légère baisse de 1 à 1,5 % du nombre de porcs charcutiers produits. Le nombre de porcs Label Rouge est lui resté stable.

→ **53 % des porcs vendus sont valorisés en filière qualité ; vous êtes le premier groupement apporteur de la filière Label Rouge Opale. Les éleveurs sont eux-mêmes impliqués dans la commercialisation de leur porc.**

M.B. Je suis pour l'implication des éleveurs dans la vente de leur produit. À un moment donné, il faut aller vers les acteurs de l'aval. En discutant directement avec les responsables de centrales d'achat comme le font les éleveurs du Label Rouge Opale, ils appréhendent mieux les problèmes des autres maillons. Échanger, cela fait toujours avancer.

→ **Pensez-vous que les objectifs du plan de filière sont réalisables d'ici cinq ans avec 8 % de porc Label Rouge et 5 % de porc bio ?**

M.B. Si en Label Rouge, il est possible d'atteindre les objectifs, je pense qu'il est très compliqué de produire du porc bio, encore plus dans l'Ouest. 5 % est un vrai défi. Je pense notamment à la production de céréales bio dans un climat humide, favorable au développement des mycotoxines. Compte tenu des investissements, il faut aussi des débouchés sécurisés avec une contractualisation sur dix ans. Ensuite il y la vente de l'ensemble des morceaux de la carcasse du porc. Parce que l'"équilibre matière" est compliqué, notre partenaire abatteur Socopa se montre assez méfiant. Mais si des adhérents sont intéressés, nous les accompagnerons.

→ **Afin de développer la production sous signe de qualité, faut-il la déconnecter du marché du porc breton (MPB) ?**

M.B. Je ne suis pas pour une déconnexion totale des produits sous signe de qualité de la cotation du MPB. Il faut garder une référence, au risque de se faire embarquer dans des choses qui ne sont plus cohérentes au niveau économique. Dans la plupart des cahiers des charges, les pièces vendues à l'export sont vendues au prix du marché. Il faut garder un point d'ancrage pour la filière comme pour les producteurs.

→ **Qu'attendez-vous des États généraux de l'alimentation (EGA) pour la filière porc ?**

M.B. Je souhaite que les EGA s'emparent de la lisibilité des étiquetages, c'est un point important ! Le consommateur est perdu dans les linéaires, les transformateurs trompent beaucoup. Le ministre de l'agriculture dit qu'il va garder l'expérimentation sur l'étiquetage qui arrive à échéance des deux années. Quant au logo Le Porc Français, il est trop petit sur les barquettes. Nous avons aussi à balayer devant notre porte.

→ **Il y a le contrat d'avenir sociétal également...**

M.B. Je suis pour une montée en gamme collective qui apporte une meilleure valorisation. Ce serait l'idéal. J'ai en ligne de mire la démarche allemande Tierwohl - qui à partir de quelques centimes prélevés aux consommateurs - permet de financer les investissements en faveur du bien-être. Nous n'y mettons pas seulement du bien-être animal mais du social, de l'environnement et du sanitaire.
À l'UGPVB [1], nous travaillons sur la mise en place du contrat d'avenir sociétal [2] mais nous n'y sommes pas encore parvenus. Les discussions ne sont pas fructueuses car la filière raisonne en silo. Vu que le contrat d'avenir sociétal est imbriqué dans les EGA, peut-être y parviendra-t-on, on verra !

→ **Face aux anti-viandes, quelles rispostes, quelles actions mettre en œuvre ?**

M.B. Il faut mettre en avant nos métiers, ne pas se rentrer dans la figure. C'est comme les réseaux sociaux, il faut y aller, densifier notre présence. C'est en train de se faire, je suis plutôt optimiste. À l'UGPVB, nous avons entamé des discussions avec les associations animalistes CIWF et Welfarm avec qui nous pouvons échanger correctement sur le bien-être animal et la prise en charge de la douleur en élevage.

(1) L'UGPVB (union des groupements de producteurs de viande de Bretagne) fédère les organisations de producteurs (OP) de viande porcine, de viande bovine en Bretagne et d'œufs en Bretagne et Pays de la Loire.
(2) En achetant du porc, les consommateurs contribueraient à un fonds dédié au financement de la démarche de progrès sociétale en élevage. Quatre axes en constituent le socle : le bien-être animal, le sanitaire, l'environnement et le social.

Propos recueillis par Emmanuelle Le Corre

Forfait TVA. L'Allemagne mise en demeure, *Porcmag*, Avril 2018

FORFAIT TVA

L'Allemagne mise en demeure

Les éleveurs de porcs français viennent d'obtenir de la Commission européenne qu'elle ouvre une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne à propos de son régime de TVA.

L'Allemagne a deux mois pour rétablir la situation*. Autrement dit pour cesser d'appliquer uniformément à tous ses producteurs agricoles un régime forfaitaire de TVA, certes prévu par les règles de l'Union européenne (la directive TVA), mais « *censé être utilisé seulement par ceux qui sont susceptibles de se heurter à des difficultés administratives lors de l'application des règles normales de la TVA* », précise le rapport de la Commission européenne sur les procédures d'infraction publié en mars dernier.

Considérée par les éleveurs français comme du dumping fiscal, cette pratique avait fait l'objet de plaintes en 2015 et 2016 (voir Porcmag de mars 2016) par le Collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe**. « *Cela va mettre fin aux usages abusifs du régime forfaitaire agricole en Allemagne et mettre à profit le débat lancé en 2016 par le commissaire européen à la fiscalité, Pierre Moscovici, pour préciser la directive TVA en la simplifiant et, surtout, en la rendant plus étanche à la fraude, notamment dans le domaine agricole.* » détaille Jacques Crolais, secrétaire du collectif qui tient à rajouter qu'« *agir pour mettre fin à un système pervers de subventionnement fiscal, source de distorsion sur le marché européen du porc, n'est pas une démarche contre l'Allemagne mais bien une démarche pro-européenne* ». En attendant, il note que cette pratique a conduit « *à accorder [à notre voisin] une aide d'État de deux milliards d'euros depuis 2006 pour son secteur agricole* » et se demande ce que compte faire la Commission sur ce point. ■ D. V.

* Si l'Allemagne n'agit pas dans les deux mois à compter du 8 mars 2018, la Commission européenne pourrait lui adresser un « avis motivé », étape suivante de la procédure d'infraction.

**Le Collectif est composé de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne, de Coop de France, de la Fédération nationale porcine et du Comité régional porcin de Bretagne.

La TVA forfaitaire Allemande dans le collimateur de Bruxelles, *Réussir Porc*, Avril 2018

La TVA forfaitaire allemande dans le collimateur de Bruxelles

La Commission européenne a annoncé le 8 mars qu'elle ouvrait une procédure d'infraction à l'encontre de l'Allemagne afin qu'elle mette en conformité avec le droit européen son régime de TVA spécifique aux agriculteurs. L'UE autorise les États membres à appliquer un régime de TVA forfaitaire pour les agriculteurs, mais uniquement pour ceux qui « *sont susceptibles de se heurter à des difficultés administratives lors de l'application des règles normales de la TVA* », explique Bruxelles. Or, « *l'Allemagne applique le régime forfaitaire par défaut à tous les producteurs agricoles* ». Et cela se traduit par « *une compensation excessive par rapport à la TVA qu'ils acquittent* ». Cette procédure constitue une victoire pour le collectif contre le dumping fiscal agricole en Europe initié par les producteurs de porcs français qui travaille sur ce dossier depuis sept ans. Il estime que le dispositif allemand revient à « *accorder une aide de 2 Mrd€ depuis 2006 au secteur agricole* ». Dans un communiqué le 9 mars, le collectif souligne que Bruxelles reconnaît ainsi « *le bien-fondé du dossier, le haut niveau d'expertise et les arguments étayés, mis en avant par le collectif et démontrant le détournement de la directive TVA* ». Il considère que cette procédure doit mettre fin à très court terme aux usages abusifs du régime forfaitaire TVA agricole en Allemagne par une évolution de son régime de forfait. ■

Risque de baisse des budgets **PCAEA**

L'État projetterait de retirer 5,5 millions du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA) en Bretagne, selon l'union des groupements de porcs bretons (UGPVB).
Par effet boule de neige, cette décision entraînerait un retrait quasi-équivalent au niveau européen, portant à 11,5 millions d'euros la perte totale d'aides aux investissements pour la modernisation des exploitations agricoles. L'UGPVB souligne que, si le gouvernement confirme cette décision, ce seront plus de 400 dossiers de modernisation des élevages qui seront condamnés par cette mesure. En Bretagne, la Draaf a annoncé des crédits inférieurs de 50 % à ceux qui étaient attendus pour 2018. « *Il y a bien eu une première délégation de crédits, mais il peut y en avoir plusieurs dans une année* », a répondu le cabinet du ministre de l'Agriculture à nos confrères d'Agra Presse, sans fournir pour autant plus d'indications sur les crédits à venir en 2018, alors que le président de la République avait annoncé un plan de 5 milliards d'euros pour l'agriculture française. ■

Le marché du porc, si utile et si fragile

Chahuté, le marché du porc a vacillé en 2015. Il est reparti sur de nouvelles bases. Retour dans les coulisses du MPB, créé par et pour les éleveurs.
11 h un jeudi matin d'avril, à Plérin. 31 600 porcs sont proposés à la vente par 207 éleveurs ce jour-là. Bien loin des 60 000 porcs mis à la vente il y a 10 ans. Ce « marché directeur » du jeudi comme on dit dans le jargon du MPB déterminera pourtant le prix de presque tous les 440 000 porcs charcutiers vendus cette semaine en France. Mais ce jeudi d'avril, l'ambiance n'est pas des plus enthousiastes. Depuis plusieurs séances, les acheteurs appuient à la baisse. Ou tout simplement ne s'empressent pas à presser le bouton qui permet de faire monter les enchères, comme le veut la loi du commerce. La fin des enchères sonnée, il va falloir attribuer des lots de porcs sans enchères aux acheteurs. C'est la règle. Une règle écrite dans la convention de marché et signée par les acheteurs et les éleveurs.

Un lieu où se fait le prix
Mais ce jour-là, si certains acheteurs font mine de ne pas avoir besoin de marchandise, ce n'est pas qu'ils ont assez de cochons. Le MPB est d'abord une instance où se fait le prix. Ou plutôt, un lieu où se bataille le

prix en toute transparence. Donc un endroit où s'exercent des pressions entre abatteurs et éleveurs. Assister au marché du porc prouve, pour celui qui en douterait encore, que le partage équitable de la valeur ajoutée au sein des filières est une vision idyllique des discours feutrés prononcés en tribune. Les marges ne se partagent pas, elles s'arrachent. Un centime est un centime. Surtout quand il s'applique à chaque fois sur des milliers de cochons.

Observer le déroulement des chiffres digitaux qui défilent sur le cadran du MPB de Plérin au fil des lots mis à la vente rappelle en effet que tout marché n'a rien d'un monde de bisounours. Cela, des éleveurs bretons éclairés le savent depuis les années 70. C'est ce qui les a poussés à créer le marché au cadran du porc, à l'instar de ce qui s'est fait dans le légume et le bovin. Ces éleveurs, lucides sur la formation d'un prix dépendante de la confrontation de l'offre et de la demande, n'ont pas attendu les EGA (États généraux de l'alimentation) de 2018 pour comprendre que l'organisation des producteurs est la clé de voûte pour défendre le prix à la production. Car que proposent aujourd'hui les EGA censés réorienter davantage de valeur vers les agriculteurs ? De créer des organisations de producteurs (OP) pour être plus fort. En Bretagne, ces OP existent depuis 1961 avec la création de la Sica de Saint-Pol-de-Léon.

Les EGA proposent également de fixer le prix de vente en rapport avec le coût de production. « Cet outil est déjà à la disposition des éleveurs à Plérin via le marché à livraison différée, aujourd'hui en dormance, démontrant ainsi toute la complexité du système tant pour l'amont que pour l'aval », note au passage François Pot, président du marché du porc. Sauf qu'en bientôt 60 ans, les agriculteurs « ont tendance à perdre ce sens collectif », se désole encore le président. En témoigne le nombre « trop réduit » d'éleveurs qui passent par le MPB pour commercialiser leurs cochons : 750 sur les 3 500 éleveurs bretons.

Transparence dans la formation des prix

Quarante-six ans après sa création, le MPB fonctionne avec les moyens qui sont les siens. De l'extérieur, il semble porté par une poignée d'éleveurs qui, pour mieux convaincre et alerter leurs pairs, ne cessent de répéter les deux missions fondamentales du MPB : « Faire le prix dans la transparence et informer la filière des tendances ». Sont-ils entendus ? « Les jeunes éleveurs, investis dans la gestion de leurs élevages, ne s'intéressent pas assez à la commercialisation de leurs animaux. Se rendent-ils compte qu'une absence de transparence de la formation des prix est la porte ouverte à l'opacité ?», s'interroge François Pot. Il ajoute : « Le MPB, avec Uniporc, protège la filière dans son intégralité. Tout d'abord les élevages, quelles que soient leur taille et leur situation géographique ; les abattoirs qui partent sur un même pied d'égalité à l'achat et la vente de la viande ; et les salaisonniers qui se positionnent dans la transparence des prix en amont ».

Des propos appuyés par Philippe Bizien, président du CRP, rappelant que « le marché, en fixant un prix identique pour tous, et dans la transparence, protège les éleveurs et notamment les plus faibles et les plus éloignés des abattoirs. Ce qui n'est pas le cas ailleurs en Europe. La problématique actuelle est que les deux principaux abattoirs ne participent pas – ou très peu – à la construction du prix ; que le prix n'est pas respecté par tous ». Et de conclure : « Nous sommes une génération qui n'a pas connu l'avant-marché, mais qui ne sait surtout pas ce que pourrait être l'après… ».

« Un baromètre très important pour les éleveurs

*Certains discours politiques ont eu tendance à faire penser pendant la crise de 2015 que la production porcine était mal organisée. Je m'inscris en faux contre cette idée : les éleveurs sont adhérents aux OP de leur choix dans 95 % des cas et peuvent en changer s'ils le souhaitent. L'outil technique qu'est le MPB a été politisé en 2015, c'est vraiment dommage. Aujourd'hui, même si le marché est parfois critiqué, il reste un baromètre très important pour les éleveurs. Néanmoins, je crois qu'une amélioration serait possible grâce à une meilleure stratégie collective entre les OP vendant des porcs par le MPB.***Michel Bloc'h, président UGPVB »**

Porc. Le paysage breton se redessine

Frédérique Le Gall

Aveltis, le numéro deux des groupements porcins, et Prestor, le numéro trois, viennent d'officialiser leur fusion, donnant naissance à un nouveau géant de l'agroalimentaire. En 20 ans, le paysage porcin breton s'est redessiné.

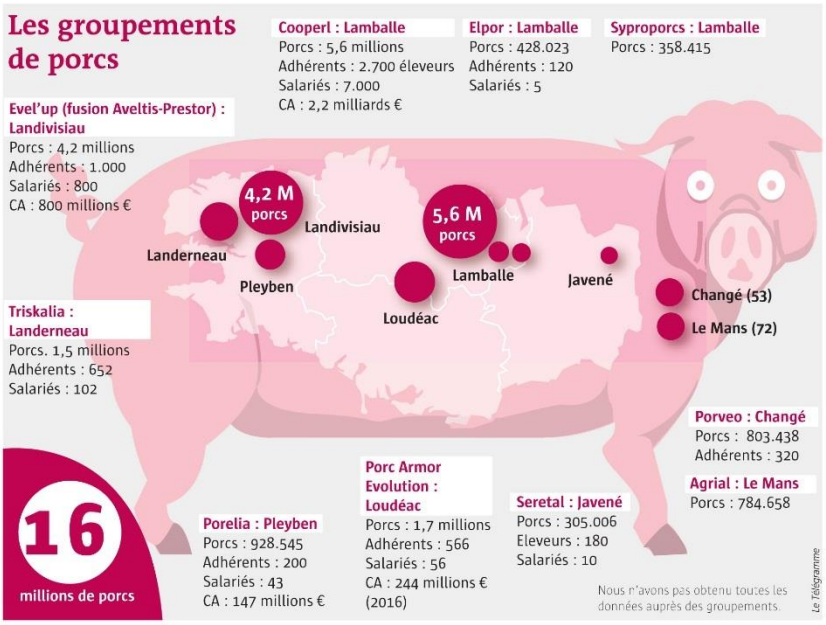

1. **Un mastodonte nommé Evel'Up**

C'est un événement qui fait du bruit dans le Landerneau porcin. Deux grosses structures porcines finistériennes Aveltis (Landivisiau) et Prestor (Kersaint-Plabennec), déjà unies sur le plan commercial depuis un an, se sont officiellement mariées ce jeudi à Carhaix pour créer un nouveau mastodonte de l'agroalimentaire.

La nouvelle coopérative qui s'appelle Evel'Up totalisera 4,2 millions de porcs, produits par un millier d'éleveurs, 800 millions d'euros de chiffre d'affaires et emploiera 800 salariés.

C'est Guillaume Roué, le président de Prestor, qui en sera le premier président tandis que Philippe Bizien d'Aveltis assurera la fonction de président délégué.

Cette union qui va permettre à Evel'up de faire quasiment jeu égal avec la Cooperl, le numéro un français, est un mariage de raison.

L'objectif affiché par ses dirigeants qui évoquent « une filière trop éclatée » est de renforcer l'accompagnement technique des éleveurs mais surtout de prendre du poids face à ses clients transformateurs ou distributeurs.

2. **Une restructuration permanente**

Crise, fusions, unions, défaillances... Ils étaient près de 200 dans les années 70, une trentaine il y a 20 ans : les groupements de producteurs n'ont pas arrêté de se restructurer ces dernières décennies. Ils ne sont plus que dix aujourd'hui à opérer en Bretagne.

La fusion Aveltis et Prestor fait suite à de nombreux mouvements dans le paysage porcin.

Aveltis était déjà issu du regroupement en 2010 de trois coopératives Léon Tréguier (LT), Porc Bretagne Ouest (PBO) et Pygalys. Dans l'Ouest, le dernier regroupement date de 2017 avec la création de Porveo, issu du rapprochement entre les groupements porcs de Terrena et de la CAM (coopérative agricole de la Mayenne).

Raisons essentielles de ces regroupements : faire des économies d'échelle mais leurs initiateurs visent surtout à établir un rapport plus équilibré avec leurs partenaires et leurs clients. C'est le sujet chaud du moment.

La politique agricole européenne encourage aussi à présent les organisations professionnelles à aller dans ce sens.

3. **Une spécificité française**

Le modèle des groupements de producteurs de porcs tel qu'il existe en France est unique au monde. L'essor de la production porcine en Bretagne dans les années 70 à 90 a reposé sur l'organisation de ses producteurs, encouragée par l'État. « Cette densité de groupements avec une action collective de haut niveau a été une chance pour le Bretagne », témoigne Marcel Corman, ancien président de l'Union des groupements de producteurs de viande en Bretagne (UGPVB).

L'objectif à l'origine était double : diffuser le progrès technique et génétique pour améliorer la compétitivité des élevages, mieux répondre aux besoins de l'aval et enfin assurer la mise en marché des porcs. Par la suite, les uns et les autres ont étoffé leurs offres avec des nouveaux services : santé animale, financement de prêts, génétique, traitement des déjections. Les fabricants d'aliment ont joué un rôle important dans la structuration de ces groupements et l'explosion de l'élevage hors sol.

4. **Une diversité de profils**

En matière de groupements, il y en a pour tous les goûts. Entre ceux qui se limitent à la mise en marché de leurs porcs et ceux qui intègrent la filière de A à Z, de l'alimentation animale à l'abattage et la transformation (exemple : la Cooperl) il y a plusieurs formules intermédiaires, avec ou sans liens financiers avec les abattoirs avec ou sans partenariats commerciaux avec les distributeurs.

Certains groupements ont des contrats d'exclusivité avec un distributeur (exemple : Elporc avec Leclerc). Dans un contexte de baisse de la production, la concurrence entre groupements est rude chacun cherchant à garder ses éleveurs et à en recruter de nouveaux.

Crise du porc. Et si les groupements jouaient collectif

Avec un prix qui ne décolle pas, la crise pointe à nouveau son groin chez les producteurs de porc. Face à une colère grandissante, l'Union des groupements de producteurs de viande en Bretagne (UGPVB) propose une nouvelle organisation. Explications de son président, Michel Bloch.

Que se passe-t-il sur le marché du porc ?

Depuis le printemps 2017, le prix du porc payé aux producteurs français est déconnecté de manière chronique de celui des concurrents européens, allemands et espagnols surtout. En France, il faut rappeler que les deux principaux opérateurs que sont la Cooperl et Bigard ne participent plus depuis 2015 à la cotation au cadran. Leur décision a fragilisé le marché. Aujourd'hui, 30 000 porcs sont vendus par le biais du cadran, soit deux fois moins qu'auparavant.

Quelle solution proposez-vous ?

Il faut que nos neuf organisations de production amont, c'est-à-dire celles qui n'ont pas d'engagement dans les outils d'abattage et de transformation, puissent appréhender le marché de manière plus globale. Afin de mieux négocier les prix avec nos acheteurs et établir un rapport de force plus équilibré, l'idée est de rassembler davantage de porcs au cadran. Pour cela, nous envisageons de bâtir une AOP, une association d'organisations de producteurs. Cette démarche est prônée par Bruxelles. Depuis le début de l'année, les producteurs français sont payés 7 à 8 centimes du kg de moins que leurs collègues allemands. C'est insupportable.

Comment allez-vous vous y prendre ?

Une telle structure, qui n'a pas vocation à se substituer aux organisations de producteurs actuelles, permettra de mettre en place des actions collectives pour prévenir, gérer les crises et soutenir le fonctionnement du marché du porc. En cas de manque de fluidité dans les élevages, des mesures telles que la commercialisation en vif ou en carcasse de l'excédent de porcs en liaison avec d'autres opérateurs que les opérateurs habituels seraient à même de rétablir un équilibre du marché. Ces mesures n'empêcheront pas les crises mais les éleveurs auront au moins la certitude qu'ils ont obtenu le juste prix, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Comment allez-vous encourager les producteurs à présenter davantage de cochons au marché au cadran ?

Certaines organisations prélèvent déjà une cotisation auprès de leurs adhérents pour aider les éleveurs qui vendent leurs porcs via le Marché du porc. C'est une bonne mesure qu'il conviendrait d'étendre à toutes les OP amont. Elle aurait l'avantage d'impliquer dans le fonctionnement du marché les porcs répondant à des cahiers des charges spécifiques. La plus-value liée à la segmentation n'a de valeur que si le prix de base est correctement défini.

Pourquoi n'avez-vous pas pris une telle initiative plus tôt ?

Jusqu'à présent, la loi ne nous y autorisait pas. Aujourd'hui, les schémas juridiques sont plus clairs et permettent cette création à l'image de ce qui se pratique dans le secteur légumier. Cette AOP nous permettrait en outre de pouvoir obtenir des financements du second pilier de la PAC pour promouvoir le porc français et mener des actions collectives afin de mieux répondre aux attentes de la société

Vers une action collective des groupements ?

Le marché du porc breton (MPB) est dans une situation de grande fragilité. Carole Joliff, membre du bureau de la Fédération nationale porcine (FNP) et présidente de la section porcine de la FDSEA 22, revient sur le projet de mise en marché collective qui impliquerait les groupements, sous la forme d'une AOP (association d'organisation de producteurs), afin de rééquilibrer la position des éleveurs. Des discussions entre groupements sont en cours.

Les producteurs de porc ne supportent plus le décalage avec les autres places européennes. Par deux fois, les 23 et 30 août au MPB à Plérin (22), la cotation a été reportée dans l'après-midi sous la pression des Bonnets roses qui demandent l'alignement de la cotation avec le cours allemand.

Entre les représentants des Bonnets roses, les responsables syndicaux et les responsables des groupements, le ton est monté. Ces derniers craignent que l'outil collectif ne succombe à ce nouvel épisode. La crise de 2015, qui a vu le départ de la Cooperl et du groupe Bigard, deux acteurs majeurs toujours absents au marché du porc breton, a laissé le navire en mauvaise posture. L'absence de porcs présentés au marché crée une situation déséquilibrée entre acheteurs et vendeurs, au détriment des producteurs.

C'est pourquoi un travail est en cours au sein de l'UGPVB, initié par la FNP qui lors de son assemblée générale a porté la réflexion sur la création d'une association d'organisation de producteurs pour le renouveau de l'organisation collective de la production porcine. *"Depuis le début de l'été, les groupements nous ont entendus et se retrouvent ainsi pour envisager ce type d'organisation"*, indiquent dans un communiqué les représentants FRSEA et JA Bretagne. *"Il est indispensable que chaque groupement prenne conscience de l'absolue nécessité d'agir collectivement et soit proactif dans la concrétisation de ce projet"*, préviennent-ils.

> Depuis le début de l'été, les groupements nous ont entendus et se retrouvent pour envisager ce type d'organisation

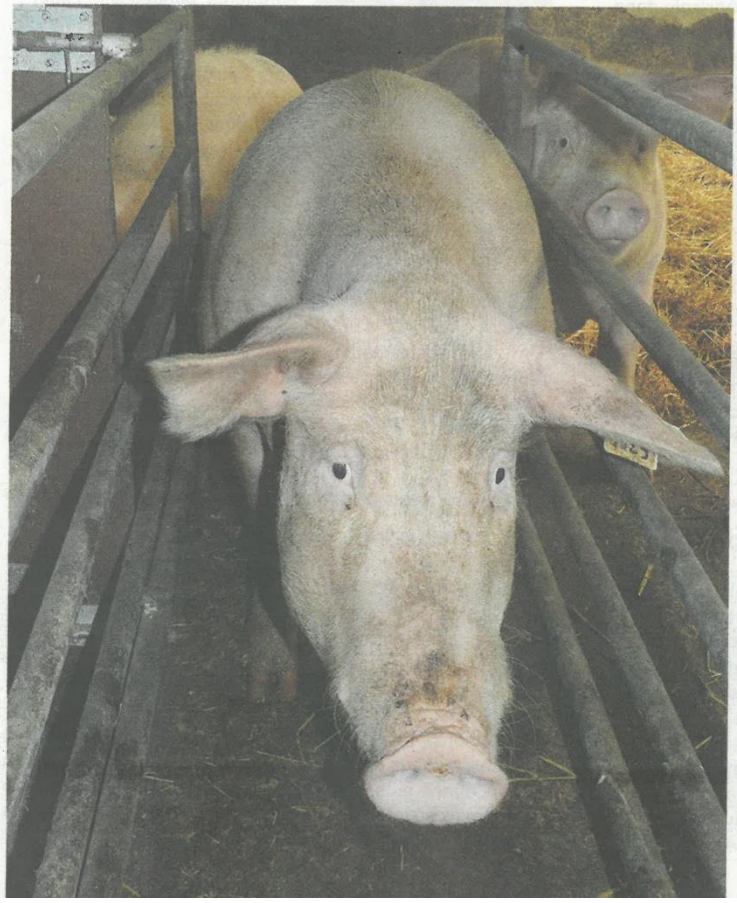

> Groupements de producteurs et syndicat majoritaire discutent d'une nouvelle organisation collective ou AOP avec à la clé la mise en place d'une plateforme de vente des porcs.

Quels modes d'action pour l'AOP

Les producteurs attendent un meilleur prix de base. Pour renforcer le poids des éleveurs au marché, les groupements doivent faire évoluer leur organisation. Le droit européen et les travaux des États généraux les incitent à évoluer dans ce sens. *"La possibilité donnée aux groupements de s'associer sous la forme d'une AOP doit aboutir à la rénovation de la mise en marché des porcs en portant des offres plus conséquentes au MPB"*, explique Carole Joliff de la FDSEA 22.

Les éleveurs sont les premiers pénalisés en cas de retard d'enlèvement : la rénovation de l'organisation collective devra répondre à ce problème. Pour la responsable, il est important que les éleveurs ne se retrouvent pas victimes d'un groupement qui n'a pas pu trouver le débouché à temps.

L'organisation collective doit aussi porter une plateforme permettant de regrouper les offres et de satisfaire plus aisément les besoins du commerce à l'export. *"Nous déplorons que les acteurs de la filière française ne soient pas capables de s'associer plus intensément pour remplir des containers de viande quand le commerce le permet"*, souligne par ailleurs Carole Joliff.

Au stade de projet

"À l'heure actuelle, seules les deux périodes de promotions permettent de fluidifier un marché saturé avec l'effet pervers de dévaloriser la viande de porc aux yeux des consommateurs".

Néanmoins l'AOP n'est qu'au stade de projet *"et ne résoudra pas tous nos problèmes"*, concède Carole Joliff et d'ajouter. *"Il ne faut en aucun cas négliger l'impact de la mise en avant maximale du porc français et l'importance de la reconduite de l'expérimentation sur l'étiquetage de l'origine en 2019. Et ça, c'est l'affaire de tous !"*

Emmanuelle Le Corre

LOI AGRICULTURE

Au Space, Stéphane Travert peine à rassurer les éleveurs

Le ministre de l'agriculture Stéphane Travert est venu mardi à Rennes pour « rassurer » les éleveurs réunis au salon international de l'élevage (Space), sans parvenir à lever les points de crispation exprimés par les professionnels des filières autour de la future Loi agriculture et alimentation.

« Je veux venir sur le terrain pour rassurer les éleveurs, les producteurs, leur dire que nous mettons des outils à leur disposition pour que demain, ce soit mieux pour eux », a déclaré Stéphane Travert aux journalistes.

Arrivé pour le coup d'envoi de **la 32e édition du Space**, le ministre, venu pour la deuxième fois au salon, a expliqué vouloir « donner ce message de confiance » aux différentes filières, bovine, porcine et volaille. Vivement interpellé par un jeune éleveur de bovins, **Stéphane Travert** lui a demandé de laisser « le temps parlementaire » à la loi dont l'examen en seconde lecture démarre mercredi à l'Assemblée nationale.

« On demande d'arrêter de mettre des rustines ou des primes. Ce qu'on demande c'est des prix », a souligné cet éleveur d'Ille-et-Vilaine, Jimmy Guérin, 26 ans, membre des Jeunes Agriculteurs (JA) interrogé par l'AFP.

Dans son discours, Stéphane Travert a réitéré son appel aux éleveurs à « se regrouper en organisations de producteurs et en associations d'organisations de producteurs pour être plus forts ». Le ministre a aussi confirmé la volonté du gouvernement « de défendre un budget ambitieux pour la Pac », la Politique agricole commune. « L'Allemagne nous a rejoint, aujourd'hui nous sommes 22 à défendre un budget digne de ce nom », a assuré le ministre. « Parce que l'agriculture, elle a connu des crises très très fortes. Elle en connaît, elle a des fragilités et je sais qu'aujourd'hui les gens sont assez fébriles parce qu'ils attendent beaucoup de cette loi », a ajouté le ministre qui a arpenté tambour battant les allées de la vitrine de l'élevage français.
Michel Bloc'h, président d'une fédération de groupement de producteurs de viande, a exprimé au ministre l'impatience de la filière porcine d'aboutir à une AOP pour contrer la concurrence étrangère.

Sur le stand de la FNSEA, le ministre a aussi écouté les doléances des éleveurs bretons qui, avec la loi, craignent une nouvelle montée en gamme de leurs produits qui impacterait les coûts. Le ministre « nous a répondu qu'il était là pour que cela fonctionne. On lui a dit qu'on ne le laisserait pas tranquille », a prévenu M. Lucas.

Les producteurs de porcs veulent l'union sacrée

Les patrons du porc breton Michel Bloc'h, UGPVB, François Valy, FRSEA, Philippe Bizien, CRP.

Les producteurs bretons veulent faire bloc face à la concurrence européenne et aux menaces sanitaires. Cohésion, montée en gamme, segmentation sont désormais leur credo.

La peste porcine africaine (PPA) qui ravage les élevages de l'est de l'Europe et de Chine, ne les met pas de meilleure humeur avec d'hypothétiques embellies à l'export dans des pays aux élevages terrassés par cette fièvre. Au contraire, ce terrible virus (inoffensif pour l'homme, mais sans solution pour les porcs et les sangliers) qui frappait aux portes de l'Allemagne, vient d'être détecté sur des sangliers en Belgique. Raison de plus pour serrer les rangs. Et lancer un appel **« à la plus grande vigilance de tous ».**
Ce fléau peut en effet se transmettre non seulement par les porcs, les matériels, les véhicules, les viandes et charcuteries consommées, mais aussi les sangliers, contre lesquels le Comité régional porcin breton (CRP) réclame **« l'interdiction de l'importation d'animaux sauvages et d'élevage ».**

Créer une AOP
C'est ce qu'ont fait les patrons du porc breton, hier matin, au Space. C'est-à-dire de la plus grosse partie du porc français. D'une même voix, Philippe Bizien (Comité régional porcin et OP Evel'Up), Michel Bloc'h (Union des groupements de producteurs bretons) et François Valy (FRSEA) appellent à la création **« d'une association d'organisations de producteurs** (OP) **».** La semaine dernière déjà, la Fédération nationale porcine, par la voix de Paul Auffray, faisait de même.

Dans un paysage breton encore émietté (huit OP), c'est le bon moment pour créer cet outil, l'Union européenne le permet désormais. **« En collectif, on pèse plus fort sur l'amont** (les abattoirs), assure Philippe Bizien. **« On peut mieux anticiper les crises. »** Et élaborer les bonnes démarches collectives : environnement, bien-être animal, segmentation des marchés et montée en gamme, etc.

Cette union sacrée des Bretons semble une vraie nécessité. Car l'outil du MPB de Plérin (Marché du porc breton), référence pour fixer le cours national du porc (1,296 €/kilo actuellement), représente aujourd'hui moins de 10 % du marché national, avec 30 000 porcs par semaine. **« Il doit devenir plus collectif. »** D'autant que les Bretons ont refait leur retard, **« nous sommes à parts égales avec les Allemands, on reste dans le match ».**

Reste à maintenir leur compétitivité. **« Le gros souci, c'est le coût de la main-d'œuvre dans les abattoirs. Il devient très urgent, pour les politiques, de regarder les coûts de production dans les autres pays européens. »** L'Espagne est dans le viseur.

De gauche à droite : Michel Bloc'h, UGPVB ; Philippe Bizien, CRP ; François Valy, FRSEA.

Le marché veut se refaire

Le marché du porc de Plérin ambitionne de redevenir une place forte où l'on fait du commerce.

PORC

Jouer collectif pour que chaque producteur y trouve son compte. Telle est l'ambition des éleveurs bretons, et plus largement de l'Ouest, qui veulent redonner au MPB sa vocation première : *« Un lieu où l'on fait du commerce et pas seulement un lieu où l'on fixe un prix »*. Comment y parvenir ? En augmentant le nombre de porcs mis à la vente chaque semaine pour retrouver une véritable confrontation offre/demande.

50 % des porcs bretons libres

« Dans un premier temps, il faudrait arriver à l'équivalent d'une journée d'abattage par semaine ; deux jours étant l'idéal pour que les éleveurs pèsent sur le marché », évalue Michel Bloc'h, président de l'UGPVB.

En pratique, il faudrait multiplier par deux les apports actuels au MPB. Pour François Valy, élu FRSEA, l'objectif est atteignable. *«40 à 50 % des charcutiers de la zone Uniporc Ouest sont libres. C'est-à-dire qu'ils ne sont pas engagés dans une filière spécifique comme le Label Rouge. Ces porcs libres ont donc toute leur place au MPB »*. Reste à convaincre les éleveurs et les groupements, nombreux à privilégier la segmentation de leurs produits pour séduire les quatre centrales d'achat.

Michel Bloc'h pense que « l'alignement actuel des planètes est favorable » à une nouvelle organisation de la production qui est par ailleurs encouragée par le droit européen. *« D'ici fin septembre, les conseils d'administration des groupements bretons auront tous donné leur aval pour constituer une association d'organisations de producteurs (AOP) »*, se félicite-t-il encore. *« C'est un beau projet pour les années qui viennent »*.

Favorable aux petits éleveurs

Pour Philippe Bizien, ce retour à une meilleure organisation du maillon production profitera en priorité *« aux petits éleveurs et aux plus éloignés qui pourront ainsi bénéficier d'un prix public respecté par tous »*. Et de rappeler que 50 % des élevages bretons comptent moins de 200 truies, ce qui ne leur permet pas de faire des camions complets et donc de bénéficier des avantages octroyés aux élevages plus conséquents qui négocient directement avec les abattoirs.

Didier Le Du

Nouveau jeudi sous tension au MPB

Le marché du porc breton a connu un nouvel épisode de tension jeudi 20 septembre, et ce depuis plusieurs semaines. Pour ne pas risquer de couac, les séances de marché du MPB sont réalisées à distance jusqu'à nouvel ordre. Mais dans un marché européen baissier, renforcé par l'apparition de la fièvre porcine africaine en Belgique, le prix du porc entame un recul.

> Salle des cotations vide au Marché du porc breton jeudi 20 septembre. Le marché s'est fait à distance.

Par crainte d'un blocage, c'est à distance que le MPB a réalisé la cotation le jeudi 20 septembre. Depuis le 23 août, le marché du porc est la cible des bonnets roses chaque jeudi qui dénoncent le dysfonctionnement du marché et l'écart de prix récurrent entre les producteurs français et leurs homologues allemands et espagnols. Les CRP de Bretagne et des Pays de la Loire ont donc annoncé par voie de communiqué le lundi suivant que les séances du MPB *"afin d'éviter toute dérive se dérouleront provisoirement, et jusqu'à nouvel ordre, en mode dématérialisé"* et seront consultables en direct par internet pour les éleveurs apporteurs. Les CRP disent également condammer les menaces et attaques personnelles de ces dernières semaines. *"Le MPB ne peut être utilisé comme une tribune politique, même en période préléctorale des élections de la chambre d'agriculture"*, recadrent-ils.

Un prix en chute

De plus depuis l'annonce de l'arrivée de la peste porcine à la frontière franco-belge, le cours du porc a amorcé une baisse de 6,4 ct en l'espace de trois séances tandis que les abattages se replient sur la zone Uniporc Ouest. Avec la PPA, *"il y a une psychose des clients qui appellent les abatteurs"*, confirme Michel Bloc'h, président de l'Union des groupements. Plus que jamais, les professionnels estiment au contraire qu'il faut saisir cette opportunité pour mettre en avant l'excellence sanitaire de la viande de porc française indemne de PPA et faire pression sur la grande distribution pour qu'à son tour, elle interpelle les salaisonniers à ne pas recourir à de la viande étrangère. *"La France est indemne, la seule porte de sortie est de mettre en avant Le Porc Français pour en faire une opportunité"*.

> La France est indemne de PPA, il faut saisir cette opportunité

Mettre en place rapidement l'AOP

Dans un climat de fortes discussions, ce 20 septembre, Michel Bloc'h a restitué l'état d'avancement du projet d'associations d'organisation de producteurs, emmené par l'Union des groupements, afin de redonner du pouvoir aux éleveurs face aux abatteurs dans leurs relations commerciales (voir encadré). Lors du Space, Michel Bloc'h avait exprimé que *"toutes les planètes étaient réunies pour mettre en place une AOP"*, un projet que le ministre de l'agriculture lors de son passage au salon avait approuvé. *"D'ici la fin du mois je pense avoir l'aval des conseils d'administration de tous les groupements"*, a-t-il annoncé aux éleveurs manifestants.

Favorables à l'AOP, ces derniers ont demandé que l'ensemble des porcs des groupements de l'Ouest excepté la Cooperl soient rapidement apportés dans une AOP. De même pour Didier Lucas, président de la FDSEA 22, qui dénonçant le problème de fonctionnement des groupements, a demandé que tous les porcs soient présentés au MPB *"avec un seul cahier des charges pour le label, le conventionnel et le bio. Vous avez donné la segmentation aux abatteurs. Si on continue, cet hiver, des jeunes couleront, il faudra alors défendre un prix politique"*.

Emmanuelle le Corre

Sauver le MPB grâce à la constitution d'une AOP

35 000 porcs vendus par semaine, 10 % de l'abattage d'Uniporc Ouest, le marché du porc breton ne pèse pas lourd dans les relations commerciales, pour autant son prix sert de prix de base à toutes les transactions. Pour redonner du pouvoir de marché au éleveurs, il est proposé aux OP porcines de s'organiser en associations d'organisation de producteurs (AOP), favorisées par l'évolution récente du droit européen, portées aussi par les EGA. "Il s'agit de globaliser l'offre entre les groupements ce qui n'empêche pas la segmentation de continuer dans les groupements", remarque Michel Bloc'h. Un second niveau d'action serait d'accéder à des financements de la PAC (ex : station de lavage des camions).

François Valy, président de la section porcine de la FRSEA approuve : "Il faut retrouver du rapport de force avec les abattoirs. Il y a trop de ventes de porcs en direct avec un marché affaibli où certains viennent y faire un prix et non du commerce". Et les professionnels d'alerter : sans le MPB et sa convention, comment établir un prix juste, assurer l'enlèvement de tous les porcs. "Le prix public du MPB protège les plus petits", répète Philippe Bizien, patron du CRP.

« Relancer la **dynamique** en fédérant les groupements »

Pour Michel Bloc'h, président de l'UGPVB, le défi du renouvellement des générations et l'avenir du bassin de production passent par la mise en place d'une meilleure organisation pour agir en commun.

MICHEL BLOC'H, président de l'union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). *« Une AOP permettrait de mener plus efficacement des actions communes. »*

■ Quelle est votre analyse du fonctionnement du MPB depuis sa refonte en 2015 ?

Michel Bloc'h - Avec deux fois moins de porcs présentés et les deux acteurs majeurs de l'aval en retrait, le rapport de force entre vendeurs et acheteurs est moins équilibré qu'avant la réforme du cadran. Néanmoins, je salue toutes les énergies positives de l'amont et de l'aval qui ont contribué à sa relance. Durant ces derniers mois, on a constaté des absences de fluidité alors qu'il y avait dans le même temps des écarts de prix avec les cotations allemandes et espagnoles. Ce n'est pas normal et les éleveurs sont les premiers pénalisés par cette situation.

■ Comment l'expliquez-vous ?

M. B. - Les restructurations des entreprises de l'aval ont diminué le nombre d'opérateurs acheteurs. Ceux-ci n'ont plus le même souci du dernier cochon à acheter. Par ailleurs, pour éviter les retards d'enlèvement, chaque organisation de producteur (OP) doit faire ce qu'elle peut à son niveau avec ses partenaires de l'aval pour gérer la fluidité.

■ Que proposer pour renforcer le poids des producteurs au marché ?

M. B. - La solution passe obligatoirement par une mutualisation, une gestion plus collective au niveau des OP amont[1] en cas de problèmes de fluidité. L'évolution récente du droit européen sur la concurrence et les orientations exprimées dans le cadre des États généraux de l'alimentation visant à renforcer le pouvoir de marché des éleveurs invitent les OP porcines à agir en AOP (associations d'organisations de producteurs). Une telle structure, qui n'a pas vocation à s'ingérer au niveau des OP membres, permettrait de mettre en place des actions collectives pour prévenir ou gérer les crises, soutenir le fonctionnement du marché du porc, et mener en commun des actions « structurelles » collectives de manière plus efficace. Ce dernier axe de travail pourrait être mené dans un périmètre plus large incluant les OP impliquées dans l'aval.

■ Prévenir ou gérer les crises, oui mais comment ?

M. B. - En cas de manque de fluidité dans les enlèvements, des mesures collectives au niveau des OP amont telles que, par exemple, la commercialisation en vif ou en carcasse de l'excédent de porcs seraient à même de rétablir un équilibre du marché et de la fluidité en faveur des éleveurs. Ces mesures n'empêcheront pas les crises. Mais elles permettront aux éleveurs d'avoir la certitude qu'ils ont obtenu le juste prix, ce qui n'est peut-être pas toujours le cas actuellement.

■ Comment soutenir le fonctionnement du marché ?

M. B. - Certaines OP prélèvent déjà une cotisation auprès de leurs adhérents pour aider les éleveurs qui vendent leurs porcs via le MPB. C'est une très bonne action. Il conviendrait de l'étendre, en commun, à toutes les OP amont. Elle aurait l'avantage d'impliquer, dans le fonctionnement du marché, les porcs répondant à des cahiers des charges spécifiques. Il faut souligner que la plus-value liée à la segmentation, qui par ailleurs est nécessaire, n'a de valeur que si le prix de base est correctement défini.

■ En dehors du soutien au MPB, quelles actions structurelles peuvent être menées au sein de cette AOP ?

M. B. - Des actions communes déjà conduites au sein de l'UGPVB pourraient être reprises par l'AOP : mise en œuvre du cahier des charges QT, négociation collective de la fourniture d'électricité, guide de l'environnement et de l'urbanisme, promotion des bonnes pratiques… Des démarches de progrès tels que le Contrat d'avenir sociétal pourraient aboutir plus facilement. Et envisager des financements ou cofinancements, pourquoi pas, par une enveloppe du deuxième pilier de la PAC comme pourrait le permettre demain la nouvelle PAC. Si nous bâtissons un projet et si nous sommes déterminés, je pense que l'État pourrait nous appuyer. Il faut relancer la dynamique pour les jeunes générations. Nous sommes à un virage.

Suite

L'AOP, c'est en quelque sorte un super-groupement ?

M. B. - Non. Surtout pas. Je tiens à la diversité des OP avec leurs spécificités propres à chacune. Même s'il peut encore y avoir des restructurations, nous devons conserver cette diversité, source d'émulation. Chaque producteur doit avoir la possibilité de choisir la structure qui lui convient le mieux, tout en étant conscient que les actions collectives sont indispensables pour soutenir la production. Le collectif, c'est aussi l'action interprofessionnelle avec un axe majeur à renforcer, la promotion du Porc français. Dans une Europe des distorsions de concurrence, c'est essentiel pour valoriser nos produits sur le marché national et ceci dans l'intérêt de tous les maillons de la filière. ■

Propos recueillis par Dominique Poilvet

(1) Les organisations de production amont sont celles qui ne sont pas engagées dans les outils d'abattage et de transformation.

PORC. Tensions au Marché du porc breton (MPB), La France Agricole, 04/10/2018

PORC

Tensions au Marché du porc breton (MPB)

« Le MPB ne peut en aucun cas être utilisé comme une tribune politique », déclarent les comités régionaux porcins (CRP) de Bretagne et des Pays de la Loire, le 24 septembre dernier. Les deux organisations font état de « menaces et attaques personnelles exprimées dans l'enceinte du MPB ». Pour « éviter toute dérive », les CRP annoncent le déroulement provisoire des séances de marché « en mode dématérialisé », consultables en ligne par les éleveurs apporteurs.

Vignette poids lourds. « Pour nous, c'est niet ! »

Le Collectif des acteurs économiques bretons contre l'écotaxe rencontrera des parlementaires le 16 octobre. Il veut aussi être reçu par le Premier ministre Édouard Philippe.

On a ressorti les banderoles chez les patrons bretons. Pas encore les bonnets rouges, mais ça ne saurait tarder si le gouvernement décidait de maintenir son idée de vignette poids lourds pour entretenir les routes nationales à raison de 500 M€ de nouvelle taxe annuelle. Car le Collectif des acteurs économiques bretons, réunissant 34 organisations patronales et autres fédérations de branches, n'a pas l'intention de revivre le feuilleton de l'écotaxe, abandonnée voilà cinq ans après avoir mis le feu dans la région, au sens figuré comme au sens propre. Tout le monde se souvenant de ces images de portiques en flammes, au-dessus des routes bretonnes.

L'exécutif s'est donné jusqu'à la fin octobre pour décider de la suite. Mais les acteurs économiques n'ont pas l'intention d'attendre les bras ballants. Et ils font monter la pression, à l'image de cette conférence de presse commune organisée ce lundi à Rennes et réunissant Medef, FNTR, FRSEA, Nutrinoë, ABEA ou encore Comité des pêches et UGPVB. « Cette vignette n'est rien d'autre qu'une nouvelle taxe sur les provinces et la ruralité. Elle accroîtra le caractère périphérique et dégradera la compétitivité de nos entreprises », attaque d'emblée Joël Chéritel, président du collectif et du Medef Bretagne.

Pour ces chefs d'entreprise, taxer les poids lourds, c'est taxer le monde industriel. Car les sociétés de transport devront répercuter cette nouvelle charge sur leurs clients. « Dans notre secteur, les marges sont de 1 à 1,5 % les bonnes années. On voit mal comment toute nouvelle taxation pourrait être acceptable », souligne François Baudoin, président de la Fédération nationale des transporteurs routiers (FNTR) Bretagne. Et de rappeler que, pour les poids lourds, le passage à la norme Euro 6 a augmenté le coût d'acquisition d'un véhicule de 12 %. Sans parler du gazole qui a crû de 17,8 % depuis un an. « Une vignette à 1 000 € par camion et par an, c'est entre +0,7 et +1 % de coûts. C'est tuer dans l'œuf la croissance. » En Bretagne, le transport routier de marchandises emploie 40 000 personnes. « Si on veut rendre les entreprises plus compétitives, il faut arrêter de les taxer », complète Joël Chéritel. Et de rappeler qu'Emmanuel Macron s'était fait élire sur une volonté de ne plus créer de nouvelle taxe. « On est déjà à +27 % de charges qu'en Allemagne et +34 % qu'en Espagne. Pour nous, c'est niet ! On n'acceptera rien en termes de charges. Il faut que le président aille au bout de ses promesses », s'emporte Thierry Coué, président de la FRSEA Bretagne. De tout cela, il en sera question le 16 octobre prochain à l'Assemblée nationale. Le Collectif des acteurs bretons contre l'écotaxe y rencontrera plusieurs parlementaires. Il appelle également à voir ce jour-là le Premier ministre Édouard Philippe. « Pour mener le combat au plus haut niveau de l'État. » Seront-ils soutenus par le conseil régional de Bretagne ? Interrogé la semaine dernière sur le sujet, son président Loïg Chesnais-Girard semblait accepter l'idée d'une nouvelle taxe, sans pour autant la soutenir fermement. « Dire qu'il n'y aura pas de fiscalité, je n'y crois pas. Car on ne peut pas dire qu'on veut des routes et des équipements et qu'on ne veut pas d'impôts », avait alors déclaré l'élu socialiste. « Loïg Chesnais-Girard partage l'essentiel de nos points de vue sur la situation de nos entreprises, veut rassurer Joël Chéritel. Il a compris que de taxer les entreprises de transport et de production n'était pas la solution. Il ne sera pas un promoteur de l'écotaxe. »

Le Président de la Région Bretagne a indiqué au gouvernement qu'un dispositif de taxation des camions ne saurait être étudié que si : « Il ne dégradait pas la compétitivité du transport français, ni celle de l'économie bretonne, et qu'il devait donc être neutre pour ces secteurs. Il n'était pas dépendant des kilomètres parcourus. Il n'était pas régionalisé mais bien intégré dans une vision nationale du financement des infrastructures de transport.»

Reste à savoir comment le gouvernement compte s'y prendre pour financer les infrastructures routières si la taxe ne devait pas voir le jour. Mais pour le patronat breton, c'est simple. Il suffit d'aller piocher dans l'augmentation de la

taxe sur les carburants suite à l'abandon de l'écotaxe. « Car où sont passés les 4 centimes supplémentaires de TICPE qui ont généré 4 milliards d'euros ? », s'interroge Joël Chéritel.

Une AOP pour renforcer l'action collective, *Réussir Porc,* Octobre 2018

UN PROJET PORTÉ PAR L'UGPVB

Une AOP pour renforcer l'action collective

E. LECORRE

MICHEL BLOCH, président de l'UGPVB (à gauche), PHILIPPE BIZIEN, président du CRP bretagne et FRANÇOIS VALY (à droite), de la FRSEA Bretagne. *« Une AOP est désormais possible grâce à l'évolution du droit européen. »*

Le regroupement des organisations de producteurs du Grand Ouest dans une association d'organisations de producteurs (AOP) pourrait changer profondément le rapport de force entre les producteurs et les abatteurs.

Le Space a été l'occasion de voir plus clair sur le projet d'AOP porté par l'Union des groupements de producteurs de porcs bretons (UGPVB) et soutenu par la FNP et ses branches régionales, le Comité régional porcin (CRP) Bretagne et les sections porcs des FDSEA. Un projet rendu possible par l'évolution récente du droit européen, et qui rentre également dans les plans. Ce projet est rendu possible par l'évolution récente du droit européen. Il rentre également dans les plans du gouvernement, exprimés dans le cadre des États généraux de l'alimentation et réaffirmés durant le Space par Stéphane Travert, le ministre de l'Agriculture. Lors de sa conférence de presse, le CRP a détaillé ce que les éleveurs pouvaient attendre de la création d'une AOP.

1 Conforter le MPB pour la définition du juste prix

De l'avis général, le marché du porc breton est aujourd'hui menacé par l'absence de Bigard et de Cooperl, et par l'écart de prix encore constaté cet été avec les Allemands et les Espagnols. L'AOP permettrait aux groupements amont de mieux s'organiser pour présenter plus de porcs et faire de l'outil de Plérin un passage obligé pour les abatteurs pour s'approvisionner en marchandise. « *Aujourd'hui, certains abatteurs viennent au marché non pas pour acheter des cochons, mais uniquement pour faire le prix* », déplore François Valy, de la FRSEA. Pour lui, l'idéal serait de faire passer au cadran l'équivalent de deux jours d'abattage, soit 80 000 porcs par semaine. Mais pour augmenter les apports, encore faut-il que tous les groupements jouent le jeu, et que le nombre de porcs vendus en direct diminue. Se posent alors les problèmes des élevages éloignés des sites d'abattage, et des porcs contractualisés par des cahiers des charges. « *Hors Cooperl, les porcs libres de tout cahier des charges (hors VPF) représentent entre 40 et 50 % de la production du Grand Ouest*, fait remarquer François Valy. *Nous avons donc largement de quoi augmenter les apports au cadran* ».

2 Engager des démarches collectives pour prévenir et anticiper les crises

L'objectif est d'éviter que se reproduisent les retards d'enlèvement qui ont fortement pénalisé certains éleveurs en 2016 et 2018. « *La commercialisation commune de porcs en vif ou en carcasse de l'excédent de porcs serait à même de rétablir un équilibre du marché et de la fluidité en faveur des éleveurs* », souligne Michel Bloch (voir *Réussir Porc* septembre 2018 page 14).

Mieux s'organiser pour faire passer plus de porcs au MPB

En clair, dégager de manière coordonnée des porcs à l'export serait nettement plus efficace que quelques tentatives isolées qui n'ont aucune incidence sur le marché. Mais ces actions ont un coût, et les responsables des groupements tiennent à ce qu'elles soient financées de manière équitable, puisqu'elles profitent à tous. Les groupements ayant noué des partenariats

avec l'aval émettent aussi des réserves, arguant le fait que les abattoirs français ont besoin de travailler à saturation pour ne pas perdre de l'argent.

3 Financer des actions collectives par des aides PAC

C'est la « *carotte* » financière qui pèse lourdement en faveur de la création de l'AOP. Au travers du second pilier de la politique agricole commune, des démarches de progrès communes à toutes les OP pourraient être financées. Ces démarches concernent des thèmes aussi variés que la qualité des produits, l'environnement, la bientraitance animale, le sanitaire, les attentes sociétales… « *Ce serait une première pour la production porcine d'être financée par des aides européennes* », précise Philippe Bizien, président du CRP Bretagne. L'UGPVB souligne aussi que le contrat d'avenir sociétal, un projet porté par la profession qui prévoit de passer un contrat directement avec les distributeurs pour promouvoir le porc français, pourrait aboutir plus facilement. ■

Dominique Poilvet

RÉACTIONS

D. Poilvet

Bertrand HOUZÉ, président d'Elpor

Négocier un prix, ensemble

« Nous sommes interrogatifs sur la possibilité de renforcer le MPB tel qu'il existe actuellement. Aujourd'hui, 10 % des porcs font le prix. À l'heure où les cahiers des charges se multiplient, et où les éleveurs veulent sécuriser la vente de leur production, il devient de plus en plus compliqué de trouver des éleveurs apporteurs au cadran. Or, cela ne peut se faire sous la contrainte. Aussi, nous estimons qu'il est nécessaire d'entamer des discussions avec l'ensemble des acteurs de la filière, afin de réformer le MPB, et bâtir un système de fixation du prix qui intègre l'ensemble de la production, et construit à partir de données objectives. Il serait regrettable que la filière s'interdise une telle réflexion. »

D. Poilvet

Pascal CONCERT, président de Syproporcs

« Valoriser l'offre des éleveurs »

« Syproporcs est favorable à une action collective dont le but est de valoriser l'offre. Augmenter le nombre de porcs présentés au MPB ne peut que donner plus de poids aux éleveurs face aux abatteurs. Le renforcement du MPB peut aussi permettre de relancer le projet de contractualisation à livraison différée qui avait échoué il y a quelques années. Cependant, nous ne voulons pas d'AOP à deux niveaux. Toutes les OP doivent participer de manière équitable au fonctionnement de ce projet, au prorata de sa production. »

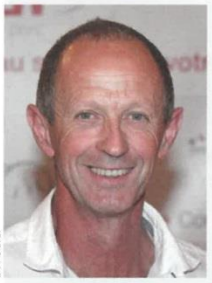

D. Poilvet

Jean PIERRE SIMON, président de GRPPO

« Regrouper toutes les OP sur les dossiers transversaux »

« On nous présente une opportunité pour renforcer le pouvoir des éleveurs sur les marchés. Avec l'AOP c'est la première fois que la filière porcine peut prétendre à des aides PAC. Sur les nombreux dossiers transversaux, il est nécessaire de regrouper toutes les OP afin de donner davantage de crédibilité à nos démarches et imposer le VPF comme gage de qualité près des consommateurs. Les contours de cette AOP restent à définir mais aujourd'hui nous devons avancer.»

D. Poilvet

Philippe LECORNUE, président de Porc Armor Évolution

« Une décision lourde de conséquences »

« Adhérer à une AOP est une décision lourde de conséquences. Ce projet doit être mûrement réfléchi. Nous serons certainement plus efficaces si nous mettons en place quelque chose de collectif au sein du MPB à condition que toutes les OP soient exposées de la même façon et que toutes contribuent de façon équitable. Faire du dégagement à l'export peut aussi s'envisager pour désengorger les marchés. Néanmoins nous pensons qu'il est préférable de privilégier le dégagement avec nos outils en France pour les optimiser. Par ailleurs, concentrer l'offre ne sert à rien si les débouchés n'existent pas. Nous avons fortement poussé pour promouvoir Le Porc Français. De nouvelles actions doivent être entreprises pour prolonger ce qui a déjà été fait. »

D. Poilvet

Jean-Luc CHEREAU, président d'Agrial

« D'accord pour suivre le mouvement et apporter plus de porcs au cadran »

« Agrial apporte déjà modestement au cadran. Nous pourrons augmenter nos offres pour accompagner le mouvement collectif, à condition que toutes les OP jouent le jeu dans les mêmes proportions. Ce projet d'AOP aura un coût, qui devra être supporté de manière équitable pour qu'il bénéficie au maximum d'éleveurs. Son périmètre devra donc être le plus large possible. »

D. Poilvet

Guillaume ROUÉ, président d'Evel'up

« Les marges ne se partagent pas, elles se gagnent »

« Evel'up est prêt à participer à une stratégie collective en partageant les efforts nécessaires à la mise en place de l'AOP, y compris sur la partie contractuelle de la commercialisation des porcs. Attention cependant à ne pas se tromper d'ennemi. Les abattoirs ne sont pas des adversaires, mais bien des partenaires des éleveurs. Le problème actuel est un rapport de force déséquilibré au détriment des éleveurs. L'AOP a pour objectif de rééquilibrer ce rapport de force. Il ne faut pas oublier que les marges ne se partagent pas, elles se gagnent. »

CRP

« L'AOP EST DEVENUE INDISPENSABLE »

Michel Bloc'h, président de l'UGPVB

Une association des organisations de producteurs; cela fait de nombreuses années que la profession en parle. Cette fois (annonce faite à l'occasion du dernier Space), le Comité régional porcin de Bretagne veut agir. *« Depuis trop longtemps il y a un décalage de prix [du porc] entre la France et ses voisins, notamment l'Allemagne et l'Espagne. Il faut donc renforcer les pouvoirs des producteurs pour la fixation de ce prix »* lance Michel Bloc'h, président de l'UGPVB. *« D'autant que d'un côté il n'y a plus que quatre centrales d'achats et de l'autre on n'a fait que multiplier les organisations de producteurs »*, appuie François Valy, vice-président de la FNP. Avant que Michel Bloc'h ne renchérisse: *« Si on reste à 30000 porcs par semaine au Cadran (sur une production de 360000), les premières victimes seront les élevages de moins de 200 truies »*. L'AOP est donc, selon le président, *« devenue indispensable. Heureusement, on bénéficie d'un alignement des planètes puisque le droit européen a évolué, le ministère de l'agriculture et le principal syndicat (FNP, N.D.L.R.) y sont favorables et tous les conseils d'administration des groupements (y compris la Cooperl) ont donné leur aval. »* **D.V.**

François Valy, vice-président de la FNP

Un cheptel pondeuse en hausse dans le Grand Ouest, *Réussir Aviculture*, 02/05/2018

Un cheptel pondeuse en hausse dans le Grand Ouest

Selon l'enquête de la section œuf de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB) réalisée en décembre dernier, le cheptel de poules pondeuses de consommation devrait augmenter de 7,9 % à fin juin 2019, en hausse de 1,7 million de places. C'est ce que déclarent les onze organisations adhérentes situées en Bretagne, Pays de la Loire et Normandie. L'enquête UGPVB, presque exhaustive sur son périmètre, dénombre un potentiel de près de 22 millions de poules, c'est-à-dire près de 50 % du potentiel national. Deux dynamiques se croisent, avec d'un côté le parc en code 3 qui diminue de 2 millions de places (- 15 %) et de l'autre le parc alternatif qui s'accroît de 3,7 millions de places, dont 2,1 en plein air (+55 %) et 1,2 en Bio (+61 %). Mi 2019, l'alternatif représenterait 10,4 millions de places et 44 % du cheptel Grand Ouest. Le nombre d'éleveurs augmenterait de 23,5 % (+161), les bâtiments alternatifs étant de plus petite taille.

Incertitudes sur la dynamique nationale

Reste à savoir comment le marché absorbera une progression nette de 8 %, ce qui fait craindre un risque structurel de surproduction à Yves-Marie Beaudet, ex-président de la section. Aucune autre enquête régionale ou nationale n'est disponible pour permettre de savoir si cette dynamique est générale. Les annonces de réalisations hors Grand Ouest laissent à penser qu'il en est de même. La mise en place progressive de la base de données nationale en filière œuf ne donnera des chiffres précis qu'après un ou deux cycles de production (environ 2 ans).

Œufs. La Bretagne va devoir déménager ses poules

La Bretagne représente 40 % du cheptel national de poules pondeuses. (Photo François Destoc)

Frédérique Le Gall

Les cages à poules ont du plomb dans l'aile. Voici venu le temps des volières, des élevages en plein air ou biologiques car l'œuf de demain sera « alternatif ». La Bretagne, numéro un français, est-elle prête à relever le défi de cette conversion ?

> Encore beaucoup de cages !

Poussée par les associations et pour répondre aux attentes des consommateurs, la filière œuf française s'est donné comme objectif de passer à une poule sur deux élevée hors des cages d'ici 2022. Ce qui reviendra à déménager 9 millions de poules, si on veut préserver le potentiel de production actuel (14,9 milliards d'œufs ont été produits en 2017). Les producteurs d'œufs « code 3 » sont donc appelés à faire évoluer leur outil de production.

Il existe trois types d'élevage alternatifs : l'élevage au sol (code 2 sur les œufs), en plein air (code 1) ou bio (code 0). La profession estime à 277 millions d'euros le coût à venir de cette conversion. Le chemin sera long car l'élevage en cage est encore largement majoritaire.

> Surtout en Bretagne

La France, leader européen, héberge 68 % de ses poules pondeuses dans des cages aménagées. Cette proportion est de 79 % en Bretagne, région qui regroupe 40 % du cheptel national. « La Bretagne se retrousse les manches pour y arriver », souligne Yves Marie Beaudet, président de la section œufs à l'UGPVB (union des producteurs de viande en Bretagne), mais la difficulté, estime-t-il, sera de gérer au mieux ce mouvement de conversion pour ne pas saturer le marché sur tel ou tel type d'œuf. De plus, le consommateur acceptera-t-il de payer plus cher ses œufs ?

> Des éleveurs déjà endettés

Cette transformation est à opérer à un moment où de nombreux éleveurs n'ont pas encore fini de rembourser les emprunts de la mise aux normes bien-être des cages, imposée depuis 2012 par Bruxelles. Certains éleveurs se sont endettés jusqu'en 2030 !

La France, qui a sous-estimé cette évolution des attentes de la société, a pris du retard dans cette conversion. Les Allemands et les Néerlandais ont abandonné la cage, il y a déjà dix ans, au profit d'élevages au sol, qui restent néanmoins très intensifs.

> Un manque de surfaces

L'option « plein air » va être limitée par l'accès au foncier. Pour un bâtiment de taille moyenne de 54 000 places, le parcours extérieur doit mesurer 21 hectares pour respecter la réglementation. « Assez peu d'éleveurs ont accès à une parcelle à côté des bâtiments qui peut-être transformée en parcours », note Romaric Chenu, chercheur à l'Itavi (institut technique de l'aviculture). La plupart des grands élevages plein air iront donc s'installer dans les secteurs ou la pression foncière est moindre, notamment dans le nord est de la France. Encore faudra-t-il que les projets soient acceptés par les riverains.

> À la recherche d'une transition au moindre coût

Aujourd'hui, plusieurs pistes sont creusées pour recycler les bâtiments existants. Le remplacement des cages par des volières semble être la solution qui se dégage pour une grande partie des élevages bretons. Les poules sont en liberté dans des bâtiments fermés, avec ou sans fenêtre, à raison de neuf poules par mètre carré.

Sauf à agrandir les bâtiments, ce mode d'élevage entraînera une perte en capacité de 25 à 30 % des places. Pour les professionnels, l'objectif est d'inventer le modèle durable qui ne sera pas remis en cause par les associations qui, on l'imagine, veilleront au grain. « On est capable de tout faire, mais il faudra que ce soit rentable économiquement », insiste Yves Marie Beaudet.

Environnement –Juridique

Un poulailler construit sans permis, *La France Agricole*, 13/04/2018

PLU

Un **poulailler** construit sans permis

Je suis élu d'une commune rurale de 2 000 habitants, avec un plan local d'urbanisme. Nous avons eu la surprise de découvrir, il y a quelque temps, un poulailler en pleine campagne (classé A au PLU), d'une surface de 45 m², pouvant accueillir 240 poules. Le propriétaire du bâtiment n'est pas agriculteur, mais se déclare cotisant solidaire. Notre PLU prévoit une demande préalable pour toute construction de plus de 20 m². Il n'y a pas eu de demande de permis de construire, mais ce bâtiment n'a pas de fondation. Est-ce que la mairie peut exiger sa destruction ?

L'article L. 421-1 du code de l'urbanisme dispose que les constructions, même ne comportant pas de fondations, doivent être précédées de la délivrance d'un permis de construire. « Quelques constructions font exception à ce principe et ne nécessitent ni permis de construire, ni déclaration préalable. Elles sont listées dans les articles R. 421-2 à R. 421-12 du code de l'urbanisme, rappelle Alexis Douillard, du service juridique de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). En l'espèce, le poulailler décrit n'a pas l'air de figurer au rang de ces constructions exemptées d'une demande de permis de construire. »

Le juriste indique également que « le fait d'exécuter des travaux sans satisfaire aux obligations imposées par le code de l'urbanisme constitue une infraction pénale, selon l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme ». Dans ce cas, le maire agissant en qualité d'officier de police judiciaire est tenu de faire constater l'infraction en dressant un procès-verbal, qu'il transmet sans délai au procureur de la République. Il appartient ensuite à ce dernier d'apprécier les suites à donner à la plainte, selon l'article 40 du code de procédure pénale.

Sur le devenir du bâtiment édifié de façon irrégulière, l'article L. 480-5 du code de l'urbanisme prévoit qu'en cas de condamnation d'une personne physique ou morale pour une infraction prévue à l'article L. 480-4 du code de l'urbanisme, le tribunal statue, après avis du maire, « soit sur la mise en conformité des lieux ou celle des ouvrages, avec les règlements, l'autorisation ou la déclaration en tenant lieu, soit sur la démolition des ouvrages ou la réaffectation du sol en vue du rétablissement des lieux dans leur état antérieur ». A noter que le délai de prescription est passé de trois à six ans en matière délictuelle. Ainsi, la possibilité d'une action publique court pendant six ans à compter de la date à laquelle la construction a été achevée.

Porcs : la Bretagne se verrouille contre la DEP, *Ouest France*, 21/11/2017

Porcs : la Bretagne se verrouille contre la DEP

Cette diarrhée épidémique porcine, après avoir frappé les États-Unis, attaque désormais l'Europe. Bassin de production jusqu'à présent indemne, l'Ouest se protège.

La diarrhée épidémique porcine (DEP) a coûté très cher aux éleveurs des États-Unis : 7 millions de porcs morts, en 2013 et 2014… Aujourd'hui, la DEP s'en prend à l'Europe : Espagne, Allemagne, Portugal, Italie, Grande-Bretagne, etc. Et même à la France : trois foyers d'infection ont déjà été identifiés, **« gérés et traités »,** constate le Comité régional porcin de Bretagne.
Pour protéger son bassin de production jusqu'à présent indemne, le CRP a décidé de prendre les devants, en adoptant des mesures professionnelles. Même si les importations de porcelets, de l'étranger vers la Bretagne, sont extrêmement rares (le plus souvent des importations génétiques), **« il suffirait d'un cas mal géré pour déclencher une catastrophe sanitaire ».** Appuyées par l'État, ces mesures vont **« au-delà de la réglementation européenne ».** Car, c'est tout le souci, cette pathologie n'a pas encore de réglementation spécifique au niveau européen.
Pour éviter tout risque de contamination, le CRP a donc élevé son niveau de protection, le calquant sur le dispositif qui avait déjà été mis en place, en 2012, contre un autre virus, la SDRP (une maladie respiratoire). Avec l'aide de l'État et de l'Anses, l'Organisme sanitaire porc Bretagne, qui coordonne le suivi des élevages bretons, prend des mesures très strictes. À partir du 1er décembre, en cas de non-conformité par rapport au cahier des charges, des pénalités seront appliquées : de 5 à 45 centimes d'euro par kg de carcasse de porc charcutier issu de porcelets importés. Ces pénalités seront versées à la caisse sanitaire régionale qui contribue au financement des actions sanitaires en Bretagne.

L'acancée de la diarrhée épidémique fait réagir la filière, *Paysan Breton,* 24/11/2017

L'avancée de la diarrhée épidémique fait réagir la filière

Les trois foyers de DEP (diarrhée épidémique porcine), récemment déclarés en France, sont liés à l'importation de porcelets. Le Comité régional porcin montre les dents.

PORC

« Nous voulons protéger notre modèle naisseur engraisseur. Le bon statut sanitaire des élevages n'a pas de prix ! ». Michel Bloc'h, vice-président du CRP, évoque le dispositif des pénalités encourues par tout éleveur qui importerait des porcelets sans respecter le cahier des charges élaboré par l'OS Porc Bretagne (information de l'OS, mise en quarantaine de l'élevage, visites vétérinaires, prélèvements, analyses aux frais de l'importateur...). Ce cahier des charges avait été édicté en 2012 pour éviter l'importation du virus du SDRP ; il s'applique désormais également au risque DEP. Les groupements bretons s'interdisent d'importer des porcelets.

L'importation de porcelets ne doit pas provoquer la prolifération de germes actuellement absents dans les élevages bretons.

« Nous n'avons pas le droit de nous opposer au commerce, mais nous tenons à fixer des règles pour protéger les performances économiques de nos éleveurs ».
La démarche, initiée par les professionnels, est soutenue par l'État.

Virus du SDRP

La menace se précise. Des cas de DEP sont avérés dans plusieurs pays européens (Portugal, Espagne, Allemagne, Pays-bas). En France, sur les 4 foyers détectés, 3 sont liés à des importations de porcelets. Le quatrième reste inexpliqué. La souche est considérée comme moyennement pathogène. Cette menace s'ajoute à celle du SDRP, toujours présente. Des formes beaucoup plus virulentes de cette maladie existent dans des pays voisins. Introduites en Bretagne, elles auraient des conséquences dramatiques pour tous les éleveurs et pour la filière, dans son ensemble. Les mouvements d'animaux, notamment les entrées en Bretagne, sont détectés via la base de données BDporc.

5 à 45 cts par kg de carcasse

Le dispositif sera appliqué à partir du 1er décembre 2017. Les pénalités seront appliquées via Uniporc. En cas de non-conformité par rapport au cahier des charges, celles-ci s'élèveront de 5 à 45 centimes par kg de carcasse de porc charcutier issu de porcelets importés. Les pénalités seront versées à la caisse sanitaire régionale qui contribue au financement des actions sanitaires en Bretagne.

Bernard Laurent

Importation de porcelets : de nouvelles normes, *Terragricoles,* 24/11/2017

De gauche à droite : Virigne Alavoine, directrice adjointe de la Draaf Bretagne, Marcel Corman, président de l'OS Porc Bretagne, Thomas Guegan, représentant du CRP et président JA du Morbihan, Jacques Crolais, directeur de l'UGPVB.

Importation des porcelets : de nouvelles normes

Réunis à la Draaf, l'ensemble de la filière, l'administration, les services sanitaires et vétérinaires porcins ont annoncé l'extension du dispositif de pénalités financières au risque DPE (diarrhée épidémique porcine) afin de garder la région Bretagne indemne de la maladie. La souche très virulente de la DPE, très présente en Amérique du Nord (95 % de mortalité dans les élevages), ne semble pas avoir été détectée en Europe mais sa cousine, à faible impact, est déjà apparue sur le sol européen. Les équipes vétérinaires du syndicat national des groupements techniques vétérinaires (SNGTV) appliquent le principe de précaution pour éviter de possibles mutations aux effets inconnus. Aucune déclaration de la maladie n'étant obligatoire dans la zone de l'Union européenne, l'organisme sanitaire (OS) Bretagne, en accord avec la filière, impose donc une réglementation stricte concernant l'importation de porcelets et demande aux éleveurs concernés de se référer au cahier des charges de l'OS. Les pénalités seront appliquées via Uniporc. Cette nouvelle règle est applicable au 1er décembre 2017. L'union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB), par la voix de son directeur Jacques Crolais, salue la décision unanime de la profession qui a décidé d'agir collectivement pour l'enjeu sanitaire.

Le CRP Bretagne inclut la **DEP** dans son dispositif de pénalités

Pour mieux maîtriser le risque d'introduction de la diarrhée épidémique porcine (DEP) via l'importation de porcelets, les procédures sanitaires ont été renforcées en Bretagne. En parallèle, le CRP Bretagne étend son dispositif de pénalités.

Depuis le 1er décembre 2017, les éleveurs bretons importateurs de porcelets qui ne respectent pas l'intégralité du cahier des charges de l'organisme sanitaire OS Porc Bretagne ou qui introduiraient de la DEP en Bretagne encourent une amende de 5 à 45 centimes par kilo de carcasse. Les pénalités prélevées par Uniporc seront versées à la caisse sanitaire régionale qui contribue au financement des actions sanitaires en Bretagne. « *Jusqu'à présent, ce dispositif de pénalités était uniquement lié au risque d'introduction de nouvelles souches de SDRP* », a précisé Thomas Guégan, du CRP lors d'une conférence de presse le 20 novembre.

Trois cas de DEP moyennement pathogène survenus récemment en France, dont un dans le Finistère début 2017, ont amené la filière à renforcer la surveillance et le dispositif d'alerte. « *L'enjeu est de mieux maîtriser l'état sanitaire des porcelets importés et d'être en mesure d'endiguer le plus rapidement possible un éventuel foyer* », a souligné Marcel Corman, président de l'OS Porc Bretagne. Jacques Crolais, de l'UGPVB, a salué la prise en compte collective de cet enjeu sanitaire. Il a par ailleurs précisé que les organisations de producteurs avaient pris l'engagement de ne pas importer de porcelets en Bretagne.

Une maladie classée en deux catégories

Pour rappel, lors d'importation de porcelets, la procédure OS Porc Bretagne se fait en deux temps. Avant importation : envoi d'attestations sanitaires puis à l'arrivée des porcelets : déclaration dans BD Porc, mise sous quarantaine des animaux, visite sanitaire et analyses. En cas de détection positive, la procédure à suivre dépend ensuite du type de DEP.

Suite à l'épidémie de DEP hautement pathogène survenue aux USA en 2014 et qui avait touché plus de sept millions de porcs, la France avait décidé de classer la DEP comme danger sanitaire émergent. Elle est inscrite comme maladie réglementée depuis mai 2017. « *Elle est classée en deux catégories*, a précisé Virginie Alavoine, directrice adjointe de la Draaf de Bretagne. *Une DEP hautement pathogène (HP) type USA est classée en catégorie 1. Sa gestion relève de l'État. Un cas de catégorie 2 (DEP moyennement pathogène MP) est géré par la filière.* » L'Europe est indemne de la DEP HP. En revanche, elle n'est pas totalement indemne de la DEP moyennement pathogène. « *Les familles de virus circulant dans certains pays d'Europe sont très proches de virus américains. Le risque étant qu'ils mutent vers une forme plus pathogène* », précise le vétérinaire Philippe Le Coz, de la SNGTV. ■ **Armelle Puybasset**

Une **enquête** nationale de prévalence de la DEP en 2018

Les organisations professionnelles et vétérinaires porcines (AVPO, Coop de France, FNP, Inaporc, SNGTV, associations professionnelles et sanitaires régionales) lancent une enquête nationale de prévalence de la diarrhée épidémique porcine (DEP). Sa réalisation est confiée à l'ANSP (Association nationale sanitaire porcine). Cette enquête est prévue dans un échantillon de six cents élevages représentatifs de la production française, répartis dans toutes les régions et tirés au sort à partir de la base de données BDporc. Dix prélèvements sanguins seront réalisés par le vétérinaire sanitaire ou traitant de l'élevage qui renseignera également un certificat d'absence de signes cliniques de DEP. Des analyses sérologiques avec recherche des anticorps vis-à-vis de la DEP seront effectuées. L'enquête se déroulera de janvier à avril 2018. Les élevages tirés au sort seront informés par un courrier et contactés par leur vétérinaire. Son objectif n'est pas de qualifier individuellement le statut des élevages, mais uniquement de connaître la prévalence de la DEP sur le territoire national. Les résultats individuels des élevages seront anonymes et confidentiels. Néanmoins, la DEP étant une maladie réglementée, l'ANSP transmettra à la DGAL la liste des élevages séropositifs accompagnés de leur certificat vétérinaire garantissant l'absence de signe clinique de DEP. La DGAL s'est engagée à ne mettre en œuvre aucune mesure dans les élevages séropositifs et à garantir la confidentialité totale de ces élevages. ■

Contacts ANSP : Isabelle Corrégé, Tél. 06 83 02 13 27, isabelle.correge@ansporc.fr. Roxane Rossel, Tél. 06 82 87 15 56, roxane.rossel@ansporc.fr

Renforcement du cahier des charges du CRP, *La Semaine Vétérinaire,* 01/12/2017

DIARRHÉE ÉPIDÉMIQUE PORCINE

Renforcement du cahier des charges du CRP

Face au risque de diarrhée épidémique porcine, le comité régional porcin de Bretagne étend son dispositif de pénalités.

Après avoir frappé durement les États-Unis, avec environ 7 millions de porcelets morts en 2013, ainsi que plusieurs pays d'Asie, le virus de la diarrhée épidémique porcine (DEP) refait parler de lui en Europe depuis quelques années. L'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal ou encore l'Ukraine figurent parmi les pays touchés. « *Les souches circulantes dans les élevages européens sont moyennement pathogènes, bien qu'un agent plus virulent semble avoir atteint l'Ukraine en 2014,* explique Elisabeth Sallé, vétérinaire animation à l'organisme sanitaire (OS) Porc Bretagne. *En France, un premier cas avait été déclaré en 2014, puis trois autres au début de l'année 2017.* » Si la situation est aujourd'hui maîtrisée sur le territoire, face au danger représenté par cette maladie pouvant entraîner jusqu'à 80 % de mortalité en maternité pour les souches les plus virulentes, le comité régional porcin (CRP) de Bretagne a décidé de mettre en place un dispositif de protection[1] de son bassin de production, axé sur le risque d'importation des porcelets.

© ALEXANDERUPOV/ISTOCK

Des sanctions financières dissuasives pour les éleveurs

Pour ce faire, des pénalités seront appliquées à tout éleveur qui ne respecterait pas l'intégralité du cahier des charges mis en place par l'OS Porc Bretagne ou qui introduirait la maladie et/ou des nouvelles souches SDRP (syndrome dysgénésique et respiratoire porcin). En effet, jusqu'à ce jour, le dispositif de pénalités n'était valable que pour le seul risque SDRP. En pratique, en cas d'importation de porcelets, plusieurs points critiques sont à respecter par l'éleveur : disposer des attestations signées de l'éleveur et du vétérinaire traitant de l'élevage d'origine (avec résultats d'analyse SDRP), ainsi que du transporteur ; procéder à une quarantaine dès l'arrivée des animaux, associée à une visite du vétérinaire. Ce dernier procédera à des prélèvements en vue de recherches SDRP et DEP. En cas de non-conformités, les sanctions financières, appliquées par Uniporc, pourront aller jusqu'à 45 centimes d'euros HT par kg de carcasse de porc charcutier. L'ensemble des pénalités sera versé à la caisse sanitaire régionale. « *Pour l'instant, seule la région Bretagne est concernée, même si elle importe peu de porcelets. Mais nous espérons que d'autres régions suivront* », souligne Elisabeth Sallé. Ce dispositif renforcé sera appliqué à partir du 1er décembre 2017. Pour rappel, depuis 2014, la DEP figure sur la liste des dangers sanitaires[2] de première catégorie pour la forme américaine hautement virulente (non InDel) et de deuxième catégorie pour la forme européenne moyennement virulente (InDel). ●

TANIT HALFON

[1] *www.bit.ly/2ABVnXQ.*
[2] *www.bit.ly/2AdzxXB.*

Porc : pénalités étendues à la DEP, *La France Agricole,* 08/12/2017

→ BRETAGNE

Porc : pénalités étendues à la DEP

Depuis le 1er décembre, le dispositif de pénalités lié au risque SDRP (syndrome dysgénésique et respiratoire porcin) a été étendu au risque DEP (diarrhée épidémique porcine). Le comité régional porcin appliquera des pénalités (de 5 à 45 centimes par kilo de porc charcutier) aux éleveurs qui importeraient des porcelets sans respecter le cahier des charges mis en place par l'organisme sanitaire (OS) Porc Bretagne, ou qui introduiraient de nouvelles souches SDRP ou DEP. La présence de la DEP dans plusieurs pays européens conduit l'OS à renforcer son cahier des charges, qui date de 2012.

EN DÉBAT

La rémunération des productions sous signe de qualité doit-elle se déconnecter du MPB ?

Le plan de filière présenté par Inaporc propose de développer les filières sous signes officiels de qualité. Il souligne également l'importance de sécuriser ces élevages, notamment par la contractualisation.

D. Poilvet

OUI. Le prix payé aux éleveurs sous cahier de charge, avec des engagements supérieurs au standard et des produits différenciés, doit être plus élevé et plus stable que le prix du standard, pour favoriser et sécuriser les initiatives. Cette rémunération, ou son mode de calcul, sont fixés par un contrat qui précise les obligations faites aux parties prenantes. Il garantit de plus les approvisionnements ou les débouchés, ce qui est nécessaire pour des produits différenciés sur des segments limités de marché. Le MPB, de son côté, donne le prix du standard au jour le jour, sous l'effet de l'offre, la demande et la concurrence internationale. La connaissance du marché spot est un repère indispensable aux opérateurs des contrats. De plus, ils sont en partie confrontés au marché pour valoriser la totalité de la carcasse. Le prix au contrat sera d'autant plus déconnecté que le produit est différent du standard. Quoi qu'il en soit, la consolidation des indicateurs de marché est nécessaire dans une filière française en restructuration.

Michel Rieu, économiste à l'Ifip

E. Bordon

NON. L'important est de répondre au marché en quantité et en qualité, quels que soient les segments. Et une partie des pièces issues des porcs produits sous signe officiel de qualité est valorisée en production standard. L'équilibre de la carcasse est l'un des fondamentaux de notre filière que trop de rêveurs dogmatiques ignorent. Se déconnecter du juste prix du MPB est une illusion. L'important est d'avoir un prix de base le plus élevé possible. Outre la plus-value qualité, c'est LA condition essentielle pour développer ces filières. Aujourd'hui, par exemple en label rouge, nous ne manquons pas d'éleveurs candidats, nous manquons de débouchés. Il faut produire pour le marché, pour s'inscrire dans la durée et éviter les réveils douloureux : sur un marché saturé, le projet ambitieux de l'éleveur à la recherche de valeur ajoutée peut vite se transformer en cauchemar des charges ajoutées. Par ailleurs, soulignons que la durabilité de ces filières dépend aussi de la compétitivité de tous les maillons. Elle est étroitement liée aux volumes produits et transformés et à la définition du juste prix.

Michel Bloch, président de l'Union des groupements de producteurs de porcs de Bretagne (UGPVB)

Coordination Rurale

OUI. À l'image de ce qui se fait en production de poulet de chair où le prix du poulet label a été déconnecté de celui du poulet standard qui est fixé sur les marchés internationaux. Aujourd'hui en porc, tous les cahiers des charges offrent uniquement une plus-value sur le cours de Plérin. Ces plus-values peinent la plupart du temps à couvrir les surcoûts de production. Par ailleurs, l'extrême volatilité du prix au cadran fragilise les producteurs qui doivent investir pour satisfaire à ces cahiers des charges. Les productions sous signe de qualité doivent être encadrées par une gestion de leurs volumes, afin de faire coïncider l'offre à la demande et de maintenir des prix de vente stables qui permettent aux éleveurs de vivre de leurs productions. Elles ont également besoin d'être redéfinies dans le cadre de l'interprofession, en créant un socle de base commun à tous les signes de qualité, auquel s'ajoutent des options complémentaires à la carte qui apportent à chaque fois une plus-value couvrant au minimum les coûts de production supplémentaires.

Pascal Aubry, responsable section porc de la Coordination rurale

Biosécurité, deux arrêtés avant la fin de l'année

2018 est une année charnière de vigilance et de prévention sanitaire pour la filière porcine.

SANITAIRE

« L'année est charnière en matière de prévention et de prise de conscience de l'ensemble des acteurs », précise Marcel Corman, président de l'OS Porc Bretagne. La protection sanitaire du bassin de production était en effet le thème central de l'assemblée générale de la structure, vendredi 8 juin, à Plérin (22).

L'occasion de revenir sur le recensement et les audits en cours des plates-formes de lavage bretonnes et nationales, étude à l'origine d'un guide de bonnes pratiques de biosécurité des transports de porcs vivants diffusé depuis quelques jours. *« Nous devrons, pour les prochains mois, accentuer l'information à destination de tous les acteurs ayant un rôle dans la protection de notre bassin de production par rapport aux risques de la peste porcine africaine »*, prévoit Marcel Corman.

MARCEL CORMAN, OS Porc Bretagne

Pour l'OS Porc Bretagne un grand chantier doit s'ouvrir pour renforcer la biosécurité au niveau des transports et des élevages.

Des investissements à prévoir

Cet outil devrait aussi aider la filière à répondre en partie à la demande de l'Administration. Cette dernière souhaiterait, à la suite des arrêtés ministériels biosécurité transport et élevage émis en volaille, retranscrire ces démarches dans la filière porcine. Deux arrêtés —un pour l'élevage, l'autre pour le transport— sont ainsi prévus pour la fin d'année. Ils seront accompagnés de la diffusion de fiches techniques avec des échéances fixées pour atteindre les objectifs définis. *« Ce dossier est lourd. Il nécessitera des investissements en élevage. Mais nous ne pourrons pas faire l'économie d'une amélioration des pratiques en matière de lavage, de désinfection des camions et en matière d'équipements concernant la biosécurité externe des élevages »*, insiste Marcel Corman.

Carole David

L'icône de l'application Pig Connect sur smartphone est facilement identifiable.

CARACTÉRISTIQUES

> Application pour la saisie des bons d'enlèvement de porcs

> Utilisation sur smartphone (Iphone, Android) ou ordinateur via le web

> Développée par Kerhis, sous-traitée par Unissia

> Service gratuit

LES PLUS

+ Meilleure traçabilité des mouvements
+ Saisie du bon rapide et sans oubli
+ Économique et bon pour l'environnement : pas de papier à imprimer
+ L'abattoir reçoit les informations sur le lot de porcs dès le chargement du camion à l'élevage

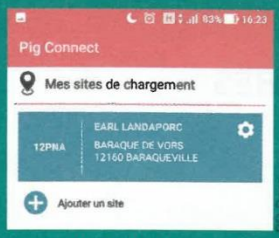

Une fois le site de chargement enregistré dans l'application, cliquez dessus puis commencez la saisie d'un bon d'enlèvement abattoir.

Les informations demandées au cours des 11 étapes sont les mêmes que sur le bon papier. « Avec le bon papier, c'était souvent sur les ICA (informations sur la chaîne alimentaire) que l'on pouvait faire des erreurs ou des oublis. Sur l'application, on ne peut rien oublier car on ne peut pas poursuivre tant que l'on n'a pas tout coché », commente Emmanuelle Briant.

LES BONS D'ENLÈVEMENT PASSENT À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE

Départ abattoir / L'association BD Porc a mis au point Pig Connect, une application qui permet de dématérialiser le remplissage des bons d'enlèvement des porcs. Tous à vos smartphones !

Bernard Chrétien, président de BD Porc

Il est révolu, le temps où vous remplissiez manuellement les bons d'enlèvement (BE) des porcs. Désormais, vous pouvez saisir les informations relatives au transport d'animaux vers l'abattoir via l'application Pig Connect. Par le biais de celle-ci, « *nous souhaitons améliorer la traçabilité des mouvements (plus rapide, moins d'erreurs de saisie) et la praticité pour l'éleveur. L'objectif est également d'utiliser moins de papier, car les 600 000 bons remplis chaque année ont un coût pour la filière* », explique Bernard Chrétien, président de l'association BD Porc.

Cette dématérialisation du remplissage des BE vous concerne, ainsi que les transporteurs et les abatteurs/organismes de pesée classement marquage (PCM). De ce fait, « *des réunions ont été réalisées avec tous les usagers afin de connaître leurs demandes et de voir comment l'application peut s'intégrer dans les différents systèmes déjà en place* », précise Bernard Chrétien. Ainsi, Pig Connect est disponible sous deux versions ; une destinée aux éleveurs et une autre pour les transporteurs. En ce qui vous concerne, vous avez le choix entre le smartphone (Iphone, Android) et l'ordinateur via une interface web pour remplir votre BE. Le chauffeur, lui, utilise l'application sur smartphone ou tablette pour saisir son bon de chargement. Toutes les informations enregistrées dans Pig Connect remontent ensuite dans la base de données BD Porc.

MÊMES INFORMATIONS

Pas de nouveaux codes à retenir. Vous vous connectez grâce à l'indicatif de marquage de votre élevage et à votre mot de passe PCM. Ces identifiants valent signature sur l'application. Une fois entré dans Pig Connect, « *l'éleveur retrouve les mêmes informations que sur le bon papier. Seul le statut vis-à-vis du risque trichine a été ajouté* », commente

BD Porc

Une fois le bon d'enlèvement envoyé, il s'enregistre dans un historique. Lors de la prochaine saisie, vous pourrez le retrouver et le modifier s'il est proche de celui à remplir ou en saisir complètement un autre.

LES MOINS

- Nécessite que tous les maillons de la chaîne y adhèrent
- Nécessite d'avoir du réseau
- Apprentissage de départ: du temps de saisie la première fois, rattrapé ensuite grâce à l'historique

AVIS D'ÉLEVEUR

Emmanuelle Briant,
éleveuse à Milizac (29), 240 truies NE

« JE NE VOIS PAS COMMENT ON PEUT FAIRE DES ERREURS »

« Nous utilisons Pig Connect depuis décembre 2017. Notre technicienne Prestor nous a proposé de participer au test, car elle savait que nous sommes à l'aise avec les nouvelles technologies et que nous n'aurions pas trop de mal à nous y mettre. Nous n'avions pas d'attente particulière, car le papier est rapide à remplir. Nous sommes quatre associés et nous avons tous installé l'application, même ma mère. L'icône est bien choisie, on la retrouve facilement sur l'écran du téléphone. Nous avons déjà saisi plus de 30 bons (porcs charcutiers et truies). Le premier est un peu plus long à remplir, car on fait une saisie classique. Mais j'ai suivi la fiche explicative disponible sur Internet et c'est très intuitif. J'ai seulement rencontré une difficulté au départ par rapport au site de chargement, car nous avons une même frappe pour tous nos porcs mais des engraissements sur deux sites différents. Comme nous ne pouvons pas l'indiquer sur Pig Connect, j'enregistre deux bons sur le même site, mais le chauffeur ne sait pas sur lequel il faut se rendre. Pour le reste, je ne vois pas comment on peut faire des erreurs ou des oublis. Il faut forcément que toutes les cases soient cochées pour pouvoir passer à l'étape suivante. C'est également plus pratique de remplir son bon sur le téléphone, car on l'a dans la poche. Il n'y a pas à chercher le calepin et à vérifier que l'on a appuyé assez fort sur le crayon. Le seul souci est que nous n'avons pas toujours internet au moment de la saisie du bon, donc nous souhaiterions recevoir une notification quand celui-ci est envoyé. Enfin, il serait bien d'avoir plus d'informations sur les bons dans l'historique, afin de trouver plus facilement le plus proche de celui que l'on veut saisir. »

le président de BD Porc. La première fois, il vous faudra réaliser une saisie classique et passer par les onze étapes que contient l'application. Mais par la suite, les données enregistrées étant conservées dans un historique, il vous suffira de sélectionner un ancien bon se rapprochant de celui que vous voulez saisir et de faire les quelques modifications nécessaires avant de le valider. *« Cela permet de gagner du temps par rapport à la saisie manuelle, où il faut tout réécrire sur le bon à chaque départ de porcs »*, affirme Bernard Chrétien. Et d'ajouter: *« sur l'application, on est obligé de tout cocher étape par étape. Sinon on ne peut pas valider le bon »*. Une fois le bon validé, celui-ci est envoyé au chauffeur et à l'abatteur. Il faut pour cela que vous ayez du réseau! Petite précision: vous ne pouvez pas réaliser de modifications sur votre BE a posteriori. Il s'agit d'une mesure de sécurisation en cas de litige avec le transporteur et/ou l'abatteur.

TESTÉE PAR 40 ÉLEVEURS

Pour permettre sa mise au point, l'application a été testée entre décembre 2017 et mai 2018 par une quarantaine d'éleveurs, dans différentes régions de France. *« Au départ, comme les chauffeurs, ne faisaient pas partie de l'essai, les éleveurs réalisaient à la fois la saisie sur Pig Connect et imprimaient le BE pour le donner au chauffeur ou le recopiaient à la main. Puis, nous avons travaillé avec les organisations de producteurs pour que des chauffeurs testeurs de l'application passent chez les éleveurs testeurs »*, explique Bernard Chrétien. Et de poursuivre: *« les chauffeurs apprécieront cette application, car les bons seront toujours lisibles et ils n'auront rien à écrire dessus »*. Sur la version transporteur, le chauffeur saisira le lieu de chargement, le nombre de cochons embarqués et la durée du chargement. Il aura la possibilité d'ajouter un commentaire et de prendre un cochon en photo s'il y a un problème et qu'il décide de ne pas le prendre. Il saisira également le déchargement à l'abattoir. *« Un changement réglementaire a été effectué pour autoriser les chauffeurs à présenter aux douanes le bon sur l'application, puisque le papier servait aussi de bon de transport »*, précise Bernard Chrétien. Ainsi, avec Pig Connect, l'abattoir recevra les informations sur le lot de porcs dès le chargement du camion à l'élevage au lieu de les recueillir uniquement à l'arrivée des animaux dans son enceinte. Cela lui permettra d'anticiper davantage d'un point de vue organisationnel. Une application qui devrait donc contenter tout le monde. Alors, ça y est, vous l'avez téléchargée? **Élisa Taurin**

* L'association BD Porc collecte au sein d'une base de données et valorise des informations (identification, mouvements de porcins, sanitaire, qualité) au service de l'ensemble des professionnels de la filière porcine.

L'application **Pig Connect** simplifie les enlèvements

Les départs d'animaux vont être simplifiés par l'utilisation de l'application Pig Connect qui va progressivement remplacer les bons d'enlèvement papier.

E. Bordon

NOLWENN COUALAN, animatrice BDPorc, a activement participé au pilotage du projet.

E. Bordon

PASCALE VIRIG se dit *« très satisfaite de tester l'application »* et apprécie déjà cette simplification.

Simplifier l'enlèvement, c'est l'objectif de Pig Connect, l'application développée à l'initiative de BDPorc. Celle-ci a pour but la suppression des bons papiers, dont le remplissage et le traitement demandent du temps et sont sources d'erreurs. L'idée de créer une application dédiée à l'enlèvement est née il y a cinq ans. Elle a tout d'abord fait l'objet d'une concertation entre les différents acteurs de la filière. Un groupe de développement a ensuite travaillé avec des éleveurs pour établir le cahier des charges, puis la phase de conception du logiciel a permis de faire aboutir le projet. « *Concernant les informations collectées, il n'y a pas de changement du système* », explique Nolwenn Coualan, animatrice chez BDPorc. « *On a juste réinventé le support.* »

Une mise à jour continue des informations

Outre le gain de temps, Pig Connect offre plus de souplesse. Le bon peut être préparé à l'avance – jusqu'à une semaine – et être corrigé, jusqu'au moment de l'enlèvement. L'abattoir peut, quant à lui, y accéder avant même l'arrivée des animaux dans ses murs. Le budget nécessaire (un peu moins de 450 000 €) ayant été pris en charge par la filière, l'application sera en accès libre pour ses utilisateurs.

Pig Connect est connecté en permanence à la base de données BDPorc. Les informations sont donc régulièrement mises à jour. Seule limite : les zones hors réseau, encore fréquentes dans certaines régions rurales. Pour y pallier, les concepteurs ont rendu possible la saisie hors connexion. Il suffit ensuite d'activer le transfert quand on retrouve du réseau.

Une phase de test concluante dans une trentaine d'élevages

« *Aujourd'hui, la phase de test touche à sa fin et elle est très satisfaisante*, conclut Nolwenn Coualan. *L'application est d'ores et déjà téléchargeable, les éleveurs peuvent commencer à l'utiliser.* » Prévue pour être utilisée sur smartphone ou sur ordinateur, elle est actuellement en test dans une trentaine d'élevages en France, parmi lesquels celui de Pascale Virig et Fabien Boitière, à Villaines-la-Juhel, en Mayenne. Sollicitée par BDPorc à l'occasion du Space 2017, Pascale se dit ravie de tester l'application. Comme elle avait déjà l'habitude d'utiliser son smartphone pour d'autres enregistrements, elle n'a rencontré aucune difficulté. Elle apprécie « *sa simplicité, le gain de temps, la clarté du système* ». Par exemple, les différents abattoirs partenaires de la ferme sont saisis une fois pour toutes, il n'y a plus qu'à cliquer sur la ligne de celui qui réceptionnera les porcs. Pour le moment, il faut encore imprimer un bon d'enlèvement après avoir fait la saisie. « *Cela implique des allers-retours entre le bâtiment et l'imprimante.* » Cette obligation devrait cependant disparaître dès le début de l'été, lorsque le transfert des données au chauffeur se fera par internet. ■ **Emmanuelle Bordon**

Pig Connect

L'appli de saisie des bons d'enlèvement

Branle-bas de combat face à la peste porcine africaine

En France comme en Bretagne, le niveau d'alerte est au maximum face au risque de peste porcine africaine qui progresse de l'est de l'Union européenne vers l'ouest. La Belgique est frappée depuis septembre ; des foyers ont été identifiés à une dizaine de kilomètres de la frontière française.

Le ministère de l'Agriculture se prépare à sortir très prochainement un arrêté sur la biosécurité dans les élevages de porcs. Un second arrêté est envisagé sur la biosécurité en matière de transport après validation au niveau européen. Le ministère a publié à la mi-septembre un plan d'actions de prévention, de surveillance et de lutte contre la maladie à destination des éleveurs de porcs et des chasseurs. L'EFSA, autorité européenne de l'alimentation propose ici une vidéo d'explication très didactique.

C'est peu dire que la mobilisation face à cette maladie virale non zoonotique (non transmissible de l'animal à l'homme) est totale. Extrêmement contagieuse, la peste porcine africaine affecte les suidés domestiques et sauvages (porcs, sangliers, phacochères et potamochères). Elle se propage soit par piqûre de tique vectrice, le plus souvent lors « *d'échanges d'animaux, de denrées et de sous-produits issus d'animaux infectés* » ou portée par les humains, indique en préambule le plan de surveillance de la maladie. Elle n'est défendue par aucun vaccin ni traitement. En Bretagne, première région de production de porcs en France (58 % du cheptel national), tous les réseaux sont en alerte. « *Nous avons diffusé des fiches techniques à l'ensemble des éleveurs de la région (5 000), notamment une portant sur les symptômes de la maladie* », explique Laurie Detrimont, en charge des dossiers qualité et sanitaire à l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). Les industriels ont été appelés à renforcer la désinfection des camions apportant les animaux à l'abattoir. Une mobilisation qui témoigne de l'extrême vigilance des opérateurs face aux risques dévastateurs de la survenue de la maladie pour leur filière.

La France, troisième pays producteur européen avec 25 millions de cochons, exporte environ 40 % de sa production. Si ces marchés venaient à se fermer les uns après les autres, le seul marché français ne pourrait l'absorber…

Peste porcine : l'ASR demande la reconnaissance, *La France Agricole*, 26/10/2018

→ BRETAGNE

Peste porcine : l'ASR demande la reconnaissance

Alors que la peste porcine africaine est aux portes du pays, le GDS Bretagne, l'OS Porc Bretagne, l'UGPVB et la Fredon, membres fondateurs de l'Association sanitaire régionale (ASR), demandent à l'État d'autoriser les préfets de Région à reconnaître les organisations sanitaires régionales. En Bretagne, l'ASR a été créée en 2017 à la demande de l'État. Mais la structure n'est toujours pas reconnue officiellement par le ministère de l'Agriculture. « Cela met en évidence la difficulté d'un schéma unique défini depuis Paris, alors que les réalités sont différentes selon les régions, compte tenu du poids des filières animales et de leurs spécificités ou de leur gouvernance », estime Marcel Corman, président de l'OS Porc. Biosécurité, prévention des pathologies, gestion de crise… la collaboration positive entre les organisations sanitaires et l'administration régionale doit être renforcée, car la menace est réelle, selon l'ASR.

Communication

Les agriculteurs mouillent le maillot au stade, *Ouest France,* 15/04/2018

Les agriculteurs mouillent le maillot au stade

Du vert pour les supporters rouge et noir ! 200 producteurs se sont mobilisés, hier soir, pour installer une ferme éphémère à l'entrée du Roazhon Park, juste avant le match contre le FC Metz.

L'événement

« On habite dans le quartier et on passait par là, alors on en profite pour découvrir les stands », explique Caroline, une mère de famille franco-allemande venue avec son fils se balader à vélo autour du stade. Son fils tente d'amadouer les porcelets qui font le show, sous les sports de lumière du stand Mangez de la viande de porc française. **« Ça me plaît bien ce type d'animations, d'autant que j'ai grandi à la campagne, et quand j'ai besoin de me ressourcer je quitte la ville »,** continue Caroline.

Montrer aux supporters, et en particulier ceux de la ville, ce que savent faire les producteurs qui vivent et travaillent ici. C'est le but de la ferme installée pour la première fois à l'entrée du Roazhon Park, à l'initiative des Agriculteurs bretons et, bien sûr, du Stade Rennais.

Les agriculteurs ont fait déguster des produits et proposé des animations comme le tir au but où le jeu consiste à tromper la vigilance d'un gardien cochon rose.

Aborder les sujets qui fâchent

« Le foot c'est populaire et l'agriculture est présente partout sur le territoire. On s'est dit que l'on pouvait facilement réunir les deux », témoigne Nathalie Marchand, du réseau Agriculteurs de Bretagne, qui fédère 117 entreprises partenaires et des agriculteurs de toutes productions.

« Notre objectif est de répondre aux questions des gens, sans tabou, y compris sur les sujets qui fâchent », assure cette agricultrice de Noyal-sur-Vilaine, ex-responsable de la FDSEA d'Ille-et-Vilaine.

Pascal Concert, éleveur de porcs à Ploubalay, près de Dinan, est prêt à mouiller le maillot pour redorer le blason des agriculteurs. **« On nous tape tellement dessus. C'est à nous d'ouvrir nos fermes, d'aller vers les gens, pour les informer de nos contraintes, des normes sanitaires ou de la qualité de nos produits. »**

Hier soir, les projecteurs du stade étaient braqués sur le monde agricole, puisqu'un tifo sur lequel était écrit « Agriculteurs bretons » a été déployé par 2 000 agriculteurs de la région en début de rencontre.

Laurent LE GOFF.

Le Télégramme

Melrand

« De l'ART ou du cochon ». Quatre créations exposées

Dans le cadre des Temps d'activité périscolaires avec les enfants de primaire, Mathieu Machavoine, animateur, a décidé de participer à la troisième édition du projet « De l'ART ou du cochon ». Ce concours artistique, organisé par les éleveurs de porcs bretons, consiste à décorer des cochons en papier mâché. Les quatre chefs-d'oeuvre sont exposés à la médiathèque jusqu'au jeudi 19 avril. Ils seront ensuite appréciés par le jury final. Les vainqueurs seront vendus au profit d'une association caritative.

Le Télégramme

Brasparts

De l'art ou du cochon. Sainte-Thérèse en lice

Les élèves de la classe de CE2, CM1 et CM2 de Christelle Bozec à l'école Sainte-Thérèse participent au concours « De l'Art ou du Cochon », organisé par le Comité régional porcin de Bretagne pour la troisième fois. Les jeunes participants ont peint et décoré quatre petits cochons en papier mâché fournis, à l'automne, par le comité. Ils ont choisi comme fil directeur le thème des sentiments avec un cochon rose pour l'amour, un jaune pour la joie, un rouge pour la colère et un bleu pour la tristesse. Ce thème était en lien avec le projet scolaire portant sur le corps. Les élèves avaient jusqu'au 20 avril pour transformer les cochons en œuvres d'art.

Au jury de se prononcer

Un jury désignera ensuite les gagnants qui remporteront au choix l'intervention d'un artiste dans sa classe ou une sortie au musée des Beaux-Arts le plus proche, à Rennes, Quimper ou Vannes, le transport étant pris en charge par le Comité régional porcin. Il y aura aussi des livres à gagner. Toujours dans le cadre de ce concours, les écoliers visiteront un élevage porcin. Les œuvres seront exposées dans les élevages à l'occasion de la journée « Tous à la ferme », le 10 juin et elles seront vendues au profit de causes caritatives. L'argent récolté par la vente des cochons de Brasparts sera reversé à la Banque alimentaire.

Le Télégramme

Plourac’h

École. De l'art ou du cochon un concours original

Dans le cadre du projet « De l'art ou du cochon », les élèves de CM de l'école de Plourac'h ont eu pour mission de décorer quatre cochons selon un thème au préalable défini par leur enseignante. Chaque cochon a été peint à la manière d'un artiste. Les élèves avaient choisi quatre artistes ou modes d'expression : Kandinsky, Van Gogh, Jackson Pollock et le pixel art. Après une grande implication de la part des élèves dans ce projet, les cochons ont été rapportés dans une coopérative associée à cette idée. Ils seront mis dans les mains d'un jury au mois de juin qui décidera de leur poursuite dans le concours.

Louvigné-de-Bais. De l'art ou du cochon à l'école Charles-Perrault

Des cochons à la manière de Gérard Benoît à la Guillaume dans la cour de l'école.

Dans le cadre des enseignements artistiques, les élèves de CM1 de l'école Charles-Perrault, à Louvigné-de-Bais, près de Vitré, ont participé cette année à la troisième édition du concours De l'art ou du cochon.

Les élèves de CM1 de l'école Charles-Perrault ont participé cette année à la troisième édition du concours De l'art ou du cochon, à laquelle ont répondu 2 500 jeunes artistes en herbe bretons. Le défi lancé par les éleveurs de porcs : décorer 500 cochons en papier mâché.

Dans un premier temps, il s'agissait de transformer huit cochons en œuvres d'art. Robert Doisneau, Pablo Picasso, Niki de Saint-Phalle, sur lesquels travaille l'ensemble des classes de l'école publique, les ont inspirés.

Dans un second temps, après avoir découvert le travail du photographe Gérard Benoit à la Guillaume, ils ont procédé à une installation de leurs œuvres dans des lieux de la commune, avant de les photographier in situ.

Les cochons ont ensuite été rendus au Comité régional porcin de Bretagne, qui procédera au choix des gagnants du concours. Les cochons seront présentés lors de manifestations comme Un dimanche à la ferme, qui aura lieu le 10 juin, puis vendus aux enchères au profit de la Banque alimentaire.

PIG MOVIE CHALLENGE

Un film contre les préjugés

Après le Pig Parade en 2016 (artistique) et le Pig Challenge en 2017 (sportif), le CRP Bretagne joue cette année encore plus l'originalité (et le courage) en proposant à la filière de réaliser des vidéos sur les préjugés dont elle souffre afin de les faire tomber. Par équipe, tous les acteurs de la filière porcine bretonne (éleveurs, OP, entreprises de l'amont et de l'aval...) peuvent participer au Pigmoviechallenge. Pour s'inscrire rendez-vous sur www.eleveurdeporcs.com ou echarpentier@leporcenbretagne.com avant le 31 mai. Envoi de la vidéo : avant le 31 juillet pour une remise de prix au Space. En attendant, le hachtag #CeuxQuiFontLElevage permettra de rejoindre le mouvement de communication positive.

Pig Movie Challenge 2018

Dans le prolongement du Pig Challenge 2017, le Comité régional porcin de Bretagne propose un concours pour promouvoir l'esprit dynamique et montrer de quoi ses acteurs sont capables. Cette année, point de défi sportif à l'horizon mais un nouveau défi à relever en équipe, celui de réaliser une vidéo sur le thème des idées reçues sur l'élevage… pour faire tomber les préjugés et faire savoir ce qu'est vraiment l'élevage ! Tous les acteurs de la filière porcine bretonne peuvent participer : éleveurs, organisations professionnelles, entreprises de l'amont et de l'aval… Vous avez jusqu'au 31 juillet pour remettre votre vidéo au CRP, avant le jury final qui désignera les trois lauréats récompensés au Space. À gagner : 1er prix : une activité de cohésion offerte (valeur : 1 000 €), 2e prix : un repas à partager en équipe (valeur : 300 €), 3e prix : un panier garni (à partager lui aussi) (valeur : 100 €). Les meilleures vidéos seront publiées sur une chaîne YouTube dédiée.

Dossier d'inscription à retirer sur www.eleveurdeporcsbreton.com ou auprès du CRP : echarpentier@leporcenbretragne.com ; Tél. 02 99 65 03 01. Inscriptions avant le 31 mai. Rejoignez la communication positive de #CeuxQuiFontLElevage ou #CeuxQuiFontLaViande.

Un challenge vidéo pour montrer les réalités de l'élevage porcin

« Je filme un élevage de porc et je réalise un pig Movie ". Tous les acteurs de la filière porcine bretonne peuvent participer au challenge 2018 organisé par le Comité régional porcin. »

Dans le prolongement du Pig Challenge 2017, le Comité régional porcin de Bretagne propose un concours pour promouvoir l'esprit dynamique et montrer de quoi ses acteurs sont capables. Cette année, point de défi sportif à l'horizon mais un nouveau défi à relever en équipe, celui de réaliser une vidéo sur le thème des idées reçues sur l'élevage... pour faire tomber les préjugés et faire savoir ce qu'est vraiment l'élevage !

Tous les acteurs de la filière porcine bretonne peuvent participer : éleveurs, organisations professionnelles, entreprises de l'amont et de l'aval... Vous avez jusqu'au 31 juillet pour remettre votre vidéo au CRP, avant le jury final qui désignera les trois lauréats récompensés au Space. À gagner : 1er prix : 1 activité de cohésion offerte (valeur : 1 000 €), 2e prix : 1 repas à partager en équipe (valeur : 300 €), 3e prix : 1 panier garni (à partager lui aussi) (valeur : 100 €). Les meilleures vidéos seront publiées sur une chaîne YouTube dédiée.

Dossier d'inscription à retirer sur www.eleveurdeporcsbreton.com ou auprès du CRP : echarpentier@leporcenbretragne.com ; Tél. 02 99 65 03 01. Inscriptions avant le 31 mai. Rejoignez la communication positive de #CeuxQuiFontLElevage ou #CeuxQuiFontLaViande.

Faut-il davantage ouvrir nos élevages au grand public ?

Les vidéos chocs relayées par les médias dénoncent des pratiques inacceptables et marginales qui ne reflètent pas la réalité des élevages sur la prise en compte du bien-être animal.

CIWF

OUI MAIS, se pose tout de même la question de la « visitabilité » de certains élevages. Plusieurs acteurs de la filière planchent aujourd'hui sur cette question en travaillant sur les abords des élevages par exemple, mais il ne faut pas oublier que la « visitabilité » renvoie aussi et surtout à l'acceptabilité par le grand public de certaines pratiques ou conditions de logement des animaux. Il est nécessaire de donner cette transparence aux consommateurs, aujourd'hui en quête de réassurance et d'information, mais il est tout aussi nécessaire de repenser le système d'élevage afin qu'il soit plus en phase avec les attentes sociétales autour d'une meilleure prise en compte du bien-être animal. Un élevage engagé dans une démarche de progrès sur le bien-être animal a quant à lui tout intérêt à rendre visibles ses efforts auprès des consommateurs.

Amélie Legrand, de l'association de bien-être animal CIWF

Agriculteurs de Bretagne

OUI. Il n'est pas acceptable que toute une profession soit ainsi traitée par la mise en scène d'images volées. Le vrai visage de l'agriculture c'est celui que nous avons montré dernièrement en Bretagne aux 23 000 visiteurs de la journée « Tous à la ferme ! ». Face à ces marchands de peur, nous devons multiplier les actions de communication positive pour mettre en lumière les progrès accomplis chaque jour afin de répondre toujours mieux aux attentes des consommateurs.

Ce challenge nécessite l'implication de chacun d'entre nous. Agriculteurs, salariés, entreprises... mobilisons-nous pour prendre la parole, sans faux-semblants et sans tabous. C'est à nous et seulement à nous de parler de la réalité de nos métiers. Sur nos fermes, sur les évènements de nos régions, dans les médias, sur les réseaux sociaux, mais aussi lors des repas de famille ou d'associations, à l'occasion d'un conseil municipal ou d'une visite d'école... les occasions ne manquent pas ! Un effort de tous les jours pour expliquer encore et encore.

Danielle Even, présidente de l'association Agriculteurs de Bretagne

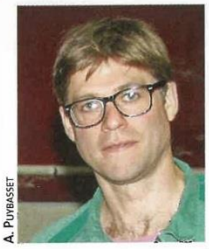

A. Puybasset

OUI. Les portes ouvertes en élevage restent le meilleur support pour parler de notre métier et rassurer les citoyens sur les a priori qu'ils peuvent avoir. La preuve en est avec la journée « Tous à la Ferme ! », du 10 juin dernier, à laquelle près de 5 000 visiteurs ont participé en élevages de porcs. L'ensemble des visiteurs en est ressorti avec une image de l'agriculture améliorée à 85 %, et les éleveurs avec une fierté grandissante. Pour autant les éleveurs restent frileux à l'idée d'accueillir du public. Le risque sanitaire peut être contrôlé (organisation, habillement, plexiglas à l'entrée des salles...) et la crainte d'éventuelles contestations le jour J ne doit pas nous empêcher de continuer à communiquer positivement sur ce que l'on fait de bien au quotidien. Certes c'est de l'énergie à donner, mais l'énergie positive et la reconnaissance qui en ressortent valent 1 000 fois le coup.

David Riou, président de la commission communication UGPVB-CRP

Contrer les idées reçues, vidéos positives sur l'élevage, *La France Agricole*, 28/09/2018

CONTRER LES IDÉES REÇUES

VIDÉOS POSITIVES SUR L'ÉLEVAGE

Le Space a été l'occasion de décerner les prix du Pig Movie Challenge, un concours de vidéos proposé par le comité régional porcin de Bretagne aux acteurs de la filière. Le challenge : créer une vidéo positive sur l'élevage. L'équipe du groupement de porc Evel'Up est la lauréate avec un film parodiant l'intrusion dans un élevage de porcs. Avec humour, la vidéo casse les idées reçues sur les conditions de vie de ces animaux. Elle a déjà fait plus de 18 000 vues.

https ://www.facebook.com/changeons2regard/

L'image, *Réussir Porc*, Septembre 2018

L'IMAGE

CRP Bretagne

LE CRP BRETAGNE ET LA COMMISSION COMMUNICATION DE L'UGPV Bont organisé en juin dernier leur premier « Happig hour » au V&B de Quimper. L'objectif est d'aller à la rencontre des jeunes consommateurs urbains à l'heure de l'apéritif, et de communiquer positivement sur les métiers du porc. Un premier essai réussi, de l'avis même des consommateurs. Le CRP mettra prochainement à disposition des éleveurs un kit pour organiser ce type de rencontres dans d'autres lieux.

INITIATIVE EN BRETAGNE

Afterwork autour du cochon

DES PRODUCTEURS DE PORCS VONT À LA RENCONTRE DE JEUNES URBAINS POUR PARLER DE LEUR MÉTIER AUTOUR D'UN VERRE.

CRP BRETAGNE

Happig Hour, tel est le nom du concept original proposé par les éleveurs de porcs, à l'initiative de la commission communication du Comité régional porcin (CRP) de Bretagne et de l'Union des groupements de producteurs de viande de Bretagne (UGPVB). Son objectif est d'aller à la rencontre des jeunes urbains dans un lieu convivial, tel qu'un bar, pour communiquer positivement sur leur métier. Il s'agit aussi de contrer les *a priori* sur l'élevage qui circulent dans les médias et sur le net. Le concept a été testé à Quimper et à Rennes.

Dans le Finistère, l'événement a eu lieu le vendredi 15 juin, dans un établissement de la chaîne V and B (Vins et bières) à Quimper. Une équipe d'une quinzaine d'éleveurs et de techniciens s'est constituée. « Nous avons animé la soirée en proposant aux clients de relever des défis ludiques, pour, à la clé, gagner des planches de charcuterie, afin d'agrémenter ce moment », raconte Stéphanie Calloc'h, éleveuse à Pouldreuzic. Dégustation à l'aveugle, jeu « Questions pour un cochon », visite virtuelle d'un élevage avec des lunettes 3 D…, les challenges facilitent l'échange. L'opération a été un véritable succès, elle a touché près de 200 personnes.

Bar branché

Le second afterwork s'est déroulé deux semaines plus tard dans un bar branché de Rennes, sur le même principe. L'équipe organisatrice s'est appuyée sur un kit clé en main (flyers, matériels, défis…). Ce rendez-vous a touché moins de monde que le précédent : 50 à 60 personnes, informées le plus souvent par les réseaux sociaux. Mais les échanges ont été de qualité et « les discussions très riches avec des consommateurs, très éloignés du monde de l'élevage », aux dires des initiateurs.

À Quimper, nombre de clients étaient, à l'inverse, déjà acquis à la cause, connaissant souvent de près ou de loin un agriculteur. Les encouragements du public ont renforcé le sentiment de fierté des producteurs. Chose importante dans le contexte actuel ! Reste désormais à essaimer cette opération.

Isabelle Lejas

L'image, *Réussir Porc*, Octobre 2018

L'IMAGE

D. Poulvet

LA VENTE AUX ENCHÈRES « DE L'ART OU DU COCHON » ORGANISÉE LORS DU SPACE par le CRP Bretagne a permis de récolter près de 2 500 euros. C'est le cochon « Dédé » (en hommage à la coupe du monde) qui a été vendu le plus cher parmi les cinq présentés. Ils ont été achetés par deux éleveurs ainsi que par BD Porc, le groupe jeune d'Alliance Porci d'Oc et Topigs. Les fonds récoltés (près de 6 000 euros au final, en intégrant toutes les opérations de vente) seront reversés à la banque alimentaire sous forme de dons en nature (côtes de porc...).

En bref. « L'élevage de porcs, parlons-en ! », *Paysan Breton*, 16/11/2018

En bref

« L'ÉLEVAGE DE PORCS, PARLONS-EN ! »

Communication Issue d'une collaboration entre le CRP Bretagne et le Centre de documentation des métiers du porc, une série de huit vidéos, animée par deux agriculteurs bretons en mode Youtubeur, permet de répondre en moins d'une minute aux questions que se posent les consommateurs sur les différents systèmes d'élevage, les antibiotiques, les truies en maternité, la bientraitance animale ou encore la qualité.
Retrouvez les vidéos tous les quinzes jours sur la chaîne Youtube dédiée *« L'élevage de porcs, parlons-en »*, la page Facebook Le Porc Français ou sur Twitter (CRP Bretagne).

DAVID ET SOPHIE répondent en moins d'une minute aux questions que se posent les consommateurs.

Les éleveurs **communiquent** sur les réseaux sociaux

Le Comité régional porcin de Bretagne et le centre de documentation des métiers du porc (CDMP) ont ensemble produit une série de huit vidéos publiées depuis le mois d'octobre sur internet et les réseaux sociaux. Elles reprennent les codes actuels d'une communication décomplexée, à l'instar de la vidéo diffusée en 2017 « *l'élevage de porcs aujourd'hui* », où David Riou présentait son métier. Dans cette nouvelle série, on retrouve deux éleveurs, Sophie et David, en mode Youtubeur, qui répondent en moins d'une minute aux questions que se posent les consommateurs sur les différents systèmes d'élevage, les antibiotiques, les truies en maternité, la bientraitance animale ou encore la qualité de la viande. L'objectif est d'expliquer leur métier, leurs pratiques et montrer la passion qui les anime au quotidien. Des fiches mémo ludiques et pédagogiques seront réalisées par la suite sur chaque thématique abordée en vidéo. Elles seront distribuées au grand public, à l'occasion de portes ouvertes par exemple. ■

À retrouver sur :

- La chaîne dédiée « L'élevage de porcs, parlons-en »
- Le Porc Français et Changeons de Regard
- Inaporc et CRP Bretagne

UGPVB
Union des Groupements de
Producteurs de Viande de Bretagne